

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
DU LYCEE INTERNATIONAL JEAN MERMOZ**

CONGRES 2018 DE LA MISSION LAÏQUE FRANCAISE

UNE PEDAGOGIE LAÏQUE POUR UN MONDE INTERCULTUREL

DEAUVILLE, 14 AU 18 AVRIL 2018

Compte rendu de l'APE LIJM

Pascal Gbikpi, parent élu au Conseil d'établissement du LIJM

PLAN

Résumé.....	3
I. ALLOCUTIONS D’OUVERTURE	4
II. LE PROJET PEDAGOGIQUE LAÏQUE, PRODUIT DE NOTRE HISTOIRE REPUBLICAINE	6
III. PRESENCES DE LA LAÏCITE	8
IV. PRESENCES DE LA LAÏCITE	8
V. APPRENTISSAGE DE LA VIE EN SOCIETE	17
VI. DEVELOPPER L’ESPRIT CRITIQUE	18
VII. MEMORIAL DE CAEN : FAVORISER LA DIVERSITE ET L’OUVERTURE CULTURELLE	19
VIII. LA PLACE DE L’ELEVE DANS L’ECOLE	22
IX. ATELIERS	26
X. CONCOURS.....	31
XI. WEB RADIO	32
Photos	33

RESUME

Le congrès 2018 de la Mission Laïque Française (MLF) s'est déroulé du 14 au 18 avril 2018, au Centre International de Deauville, sur le thème « L'école française : une pédagogie laïque pour un monde interculturel ». A travers des réunions plénières, tables rondes, ateliers et forums, les 800 participants ont planché sur plusieurs questions au cœur de l'école d'aujourd'hui : la diversité culturelle, la laïcité, la libre réflexion, la génération Internet, la place de l'élève au sein de l'école, ... La MLF, association fondée en 1902, scolarise 60 000 élèves dans 109 établissements présents dans 38 pays du monde entier, auxquels elle dispense un enseignement qui se veut laïque et interculturel.

Lors des discours inauguraux, **Catherine Morin-Dessailly (conseillère régionale et sénatrice)** a salué le multilinguisme « qui est en soi une richesse inestimable car la francophonie ne se construit pas contre mais avec les autres langues et cultures ». **Jean-Michel-Blanquer (Ministre de l'Education)** a, dans un message vidéo, pointé que « la laïcité est ce trésor français qui permet de réfléchir en liberté sans ignorer les besoins métaphysiques de l'homme ». **François Perret (président de la MLF)** a souligné que « L'école doit être un foyer de libre réflexion où l'élève apprend à distinguer savoir et croyance et à raisonner sans a priori ».

Initiant les conférences plénières, **Jean Baubérot (Ecole Pratique des Hautes Etudes)** a rappelé les grandes dates de la laïcité française : la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 qui proclame que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses », la loi Guizot de 1833 qui impose à chaque commune d'ouvrir une école publique, les lois de Jules Ferry sur l'enseignement primaire gratuit (1881), obligatoire (1882) et laïc (1886) et enfin la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 qui, grâce à Aristide Briand, réalise un équilibre entre les laïcs intransigeants (Combe, Allard, Buisson, Clémenceau, Jaurès, de Pressensé, ...) et les religieux intransigeants. **Valentine Zuber (Ecole Pratique des Hautes Etudes)** a indiqué que « la laïcité, marque de multiples appartenances, d'identités croisées et d'équité, ne doit pas être athée et intolérante, sous peine de se transformer en une idéologie infanticide ». **Michel Wieviorka (Maison des Sciences de l'Homme)** a rappelé la loi Savary de 1984 qui précisait que l'enseignement laïc doit garantir un « libre développement scientifique, créateur et critique ». **Souad Ayada (Conseil Supérieur des Programmes de l'Education Nationale)** a dit la nécessité de séparer laïcité et étude du fait religieux et de « passer d'une laïcité d'incompétence, qui ignore le religieux, à une laïcité d'intelligence, qui s'impose le devoir de le comprendre ». Pour **Souleymane Diagne (Université de Columbia, New York)**, la laïcité est profondément ancrée dans la société africaine où plusieurs pays ont inscrit toutes les fêtes religieuses à leur calendrier.

Youssef Seddick (islamologue tunisien) a défendu l'idée d'un islam européen qui serait en accord avec les principes fondamentaux de la modernité culturelle et qui adopterait l'ordre des valeurs du pluralisme. **Agnès Levallois (Institut de Recherche et d'Etudes Méditerranée Moyen Orient)** a rappelé que la laïcité était au cœur du projet politique du Baas, parti au pouvoir en Irak et en Syrie. Concernant l'évolution de l'école, **Pascale Tosani (Faculté d'éducation UCA d'Angers)** souligne que « l'intelligence artificielle seconde l'être humain mais ne le remplacera jamais car elle ne peut solliciter l'imaginaire ». **Jean-Paul Delahaye (Ligue de l'Enseignement)** interpelle sur le fait que la France est un des pays où la réussite scolaire est le plus liée à l'ordre social et que la laïcité doit aider à élargir la base sociale de la réussite à l'école. Pour **Eric Debarbieux (Université Paris Est Créteil)**, la relation entre un climat scolaire positif, facteur de résilience et de bien-être, et la réussite des élèves a été bien établie. **Marc Durando (European SchoolNet)** sensibilise à l'importance d'optimiser l'utilisation des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement). **Thierry Karsenti (Université de Montréal)** affirme que le numérique peut être un outil efficace pour vaincre la passivité numérique, laquelle pousse les élèves à faire un usage pédagogique limité des outils informatiques.

Parmi les ateliers, un des plus marquants a été celui animé par **Clotilde Chauvin et Latifa Sami (Lycée Français Louis Massignon de Bouskoura, Maroc)** qui ont alerté sur l'effet des biais cognitifs, à même de nous induire en erreur dans notre regard sur les autres. Ainsi, par exemple, l'effet Pygmalion, qui conduit l'enseignant à interroger plus souvent certains groupes d'élèves, plus leur sourire, les regarder dans les yeux ou les soutenir lors de leur prise de parole. Ce biais souligne le rôle important de l'enseignant pour corriger l'inégalité sociale à l'école.

Enfin, le Lycée International Jean Mermoz d'Abidjan a été à l'honneur en remportant le 3^è prix du concours « Droits de l'Enfant » et le 2^è prix, dans la catégorie 5^è-4^è-3^è, du concours de Nouvelles 2018.

CONGRES ANNUEL 2018 MLF
Pédagogie laïque pour un monde interculturel
Deauville, 14-18 avril 2018

I. ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

● **Denis Rolland, Recteur de la région académique Normandie, recteur des académies de Caen et Rouen**

La laïcité est à la fois si loin et si proche des établissements français de l'étranger. Il ne suffit pas d'apprendre à lire et à écrire mais aussi à respecter autrui. Notre colloque est indispensable. La Normandie, terre du débarquement est aussi celle de toutes les libertés et du mémorial. La laïcité nous permet de nous définir, dans la société, par notre citoyenneté et non par des nos convictions personnelles. Les établissements français à l'étranger, en prise avec des territoires différents, se caractérisent par cette culture de la compréhension de la différence. La laïcité contribue à offrir un avenir pour l'humanité, celui de la coopération et du partenariat.

● **Philippe Augier, maire de Deauville**

Deauville, lieu de rencontre, de partage et de culture, est heureuse et fière d'accueillir le Congrès MLF de 2018, mais aussi le Festival du Livre des Ados de Normandie, le Festival de Pâques de Musiques Classiques, ... Dans le passé, Deauville a accueilli le G8, le G3, le G23 des Ministres de la Défense, ... A Deauville, le monde et les cultures se rencontrent. Le thème du congrès MLF 2018, « Pédagogie laïque pour un monde interculturel », prend place dans un monde rendu instable du fait même de son interculturelité, avec des rapports sociaux, économiques, écologiques, ... bouleversés par le numérique et où il est impérieux de préparer l'enseignement de demain. Deauville accueille avec joie la MLF, elle qui porte les valeurs de la France dans le monde entier.

● **Catherine Morin-Desailly, Conseillère Régionale de Normandie, Sénatrice de Seine Maritime, Présidente de la Commission Education du Sénat**

La Normandie, réunifiée depuis le passage, en janvier 2016, du nombre de régions de 22 à 15, continue de construire son imaginaire et son futur à travers de grands événements : l'inscription des plages du débarquement au patrimoine de l'Unesco, la tenue du 6 au 8 juin prochains le Forum Mondial pour la Paix Normandie, la présence du Lycée du Futur, ... La MLF, au service du rayonnement du français à l'étranger, ne laisse personne indifférent. Ainsi, lorsque la Commission Education du Sénat se déplace à l'étranger, elle visite des établissements MLF, le dernier visité étant l'établissement Jacques Majoral de Marrakech qui a impressionné les sénateurs français par la qualité et la diversité des enseignements offerts. Pionnière dans les domaines de l'enseignement des langues, de la diversité culturelle, de l'enseignement par le numérique, ... la MLF révèle la richesse inestimable des langues pour concevoir le monde et les idées dans un univers d'échange. L'enseignement est dispensé en français, dans la langue du pays et la plupart du temps en anglais. Le multilinguisme dispensé par la MLF est en soi une richesse inestimable car la francophonie ne se construit pas contre mais avec les autres langues et cultures. La prise en compte de la diversité culturelle est la caractéristique forte et la réalité des établissements français à l'étranger où, dans les classes, cohabitent des enfants de différentes origines. Il faut accompagner les enseignants dans la mise en valeur de cette diversité. La MLF est également pionnière dans l'éducation au et par le numérique, aux médias et à la formation. En cela, la MLF est fidèle au Code de l'Education qui inscrit l'éducation au numérique dans ses priorités. L'éducation au numérique, à l'esprit critique et à la compréhension de ce monde sont au cœur des enseignements, depuis la maternelle jusqu'au bac. La société apprenante dans laquelle nous vivons implique de remettre de la verticalité, de l'esprit critique, et de la distanciation. En même temps, il faut être conscient

de la « jungle numérique » dont il faut savoir aborder les dangers (radicalisation, endoctrinement, ...). En ce sens, l'innovation et la méthode pédagogique de la MLF sont exemplaires.

● **Jean-Marc Huart, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, Ministère de l'Education Nationale**

En scolarisant 60 000 élèves dans 38 pays, la MLF se montre capable de réunir le monde entier et de faire en sorte que chaque élève puisse être autonome, en sachant lire, écrire, compter, respecter autrui, et être doté d'un esprit critique et d'une pensée libre. Ces savoirs fondamentaux s'acquièrent dès l'école maternelle, la pensée étant la première étape du développement de l'enfant. L'école doit permettre d'apporter à chaque enfant ce que son origine sociale n'a pu lui apporter. Les Assises de l'Ecole Maternelle, qui se sont déroulées les 27 et 28 mars 2018, avaient pour objectif de repenser la maternelle pour en faire une véritable « école du langage et de l'épanouissement », et un tremplin véritable vers la réussite scolaire et vers une société plus juste. La maîtrise du français en lien avec les langues étrangères est la seconde priorité de l'Education Nationale. Le français ne peut s'envisager seul, hors des autres langues, en les ignorant. Le réseau MLF partage ce souci de rencontre des cultures, en étant ouvert aux autres langues étrangères. La troisième priorité est la mobilisation en faveur du livre et de la lecture. Savoir lire, prendre l'habitude de lire, permet de s'ouvrir au monde, dans le respect de soi et d'autrui. La quatrième priorité est l'apprentissage des mathématiques et du calcul et la cinquième priorité l'accès des enfants à la culture et aux arts.

Le Ministère de l'Education Nationale est attaché au maintien du bac, même si celui-ci doit évoluer. Le taux d'accès au bac de 80 % est largement atteint puisqu'il est presque à 90 %, avec la moitié des bacheliers ayant une mention. Il faut donner une place plus importante au contrôle continu dans le bac. L'inquiétude est plus en amont, où il faut renforcer l'acquisition des compétences en français, maths et sciences. Il faut aussi travailler en aval, où 61 % de ceux qui engagent des études de licence ne parviennent pas à la validation du diplôme.

Le Ministère de l'Education travaille en association avec la MLF, l'AEFE, ... afin que le bac offert dans les réseaux français à l'étranger s'inscrive dans les principes de laïcité, pluralité et citoyenneté. La qualité des enseignements des établissements de la MLF, marquée par la richesse de leur offre pédagogique, est attestée par l'homologation qui leur est accordée tous les 5 ans. L'enseignement du français est un relai des ambitions de l'école et il faut confirmer les atouts de l'enseignement du français à l'étranger.

● **Message vidéo de Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education**

Le congrès de la MLF est une rencontre particulièrement importante, en particulier en raison du thème de la laïcité, thème du 21^e siècle. La laïcité, legs de la loi 1905, a été rénovée par la loi de 2004. Le cœur de la laïcité est la volonté de vivre tous ensemble en nous respectant et en respectant la liberté de chacun de croire et de ne pas croire. La laïcité est ce trésor français qui permet de réfléchir en liberté sans ignorer les besoins métaphysiques de l'homme. L'importance de la MLF dans le développement du français à l'étranger vient de ce que le réseau répond à une forte demande de l'enseignement français à l'étranger. La MLF construit une école de la confiance où on produit la confiance en soi des élèves et où les acteurs ont confiance dans les enseignements dispensés.

● **François Perret, Président de la MLF/OSUI**

La MLF est une fenêtre internationale qui peut oxygéner les établissements français. Il n'y a pas ceux qui savent et ceux qui apprennent, mais une coopération de tous autour de l'élève et de ses apprentissages. L'école a besoin de la diversité des points de vue et bénéficie en cela de l'approche de la MLF qui distingue le savoir et

la croyance, le « je sais » et le « je crois », dans une recherche opiniâtre et raisonnée du vrai. La MLF veut être une « boîte à idées » pour les questions qui traversent actuellement l'école, en France ou à l'étranger. L'école doit être un foyer de libre réflexion. Distinguer savoir et croyance, raisonner sans a priori, cela s'apprend. La laïcité comme pédagogie et le nécessaire détour par la diversité culturelle sont nécessaires pour construire chez les jeunes un esprit critique, indispensable en ces temps de diffusion de fake news et de primat des émotions et de l'immédiateté.

II. LE PROJET PEDAGOGIQUE LAÏQUE, PRODUIT DE NOTRE HISTOIRE REPUBLICAINE

● Jean Baubérot. Président d'honneur de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes

De grandes dates jalonnent l'histoire de la laïcité française. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen proclame que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » (article X). Ce texte fondateur dénoue le lien qui unissait le catholicisme et la société politique sous l'Ancien régime. En 1790, l'assemblée vote la Constitution civile du clergé. En 1792, la France instaure un Etat civil unique et neutre, qui dessaisit le clergé du rôle d'enregistrement des naissances et décès, et instaure le mariage civil et le divorce. En 1795, le Directoire organise une première séparation de l'Eglise et de l'Etat. En 1801, le Concordat signé entre Bonaparte et le pape Pie VII rétablit l'Eglise catholique dans une partie de ses privilèges mais ne lui rend pas son titre de « religion d'Etat ». Le concordat va régir les relations de l'Eglise et de l'Etat jusqu'en 1905. En 1833, la Loi Guizot sur l'enseignement primaire impose à chaque commune d'ouvrir une école publique. Après la révolution de 1848, c'est avènement de la IIème république qui ignore la laïcité et se veut d'esprit religieux.

En 1871, la Commune de Paris décrète la séparation des Eglises et de l'Etat, pour frapper les clergés « complices des crimes de la monarchie contre la liberté ». Jules Ferry organise alors progressivement l'enseignement primaire laïque et républicain : il instaure l'enseignement primaire gratuit (1881), l'obligation scolaire et la neutralité de l'école officielle (1882) ; la laïcisation du personnel de l'école publique et l'interdiction pour les ecclésiastiques d'enseigner dans les établissements publics (1886).

Enfin, en 1905, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat tranche les derniers liens entre l'Eglise et l'Etat. Désormais, la République ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie aucun culte. Néanmoins la loi garantit la liberté des cultes. La loi de 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, adoptée à l'initiative d'Aristide Briand, instaure la neutralité de l'école par rapport à la religion. Trois ans avant, en 1902, Emile Combes, adversaire déterminé de la religion, est porté au gouvernement et ne cache pas sa volonté de mener une politique « énergique » de laïcité. A l'opposé, Charles Maurras est le défenseur de l'identité catholique de la France. Se situant entre les deux, Aristide Briand désire faire vivre en paix des gens ayant des idées différentes.

● Yves Saint Geours, ambassadeur de France en Espagne

Le Mexique a eu 3 constitutions fédérales : celle du 4 octobre 1824, celle du 5 février 1857 et celle du 5 février 1917. Intervenant après la défaite mexicaine face aux Etats-Unis d'Amérique, la constitution du 5 février 1857 restaure la République. D'influence libérale, elle établit les garanties individuelles et la liberté d'expression, abolit l'esclavage, la peine de mort et les titres de noblesse et autres honneurs héréditaires et applique une laïcité intransigeante. L'Argentine, Uruguay, ... instaureront également la laïcité. La laïcité n'exclut pas l'Eglise de la vie de la cité mais amène tous les citoyens à cohabiter. En Espagne, l'Etat national républicain adopte une constitution libérale instaurant la liberté de conscience et des politiques laïques. L'Espagne ne va pas régler sa querelle entre un modèle républicain et une élite catholique, au contraire de l'Amérique Latine qui instaure un monde catholique exclusif, avec la volonté de lutter contre le monopole de l'Eglise catholique. La République de 1931 adopte une constitution laïque. En 1936, la guerre civile oppose

Franco, « caudillo de l'Espagne et de la Croisade » et partisan de la catholicisation de la société, et la République qui exécute 7 000 prêtres.

Trois ans après la mort de Franco, la constitution de 1978 veut apporter un apaisement. Elle abroge le catholicisme comme religion officielle, faisant de l'Espagne un État laïque séparé de l'Église. L'Etat espagnol de 1978 établit donc une laïcité douce dans une société sécularisée. Cependant, les liens informels entre les deux sphères demeurent importants. Ainsi, l'Etat reverse 0,7 % de l'impôt à l'Église. La loi de juin 2015 permet aux descendants des juifs expulsés d'Espagne par les rois catholiques en 1492, d'obtenir la nationalité espagnole, cela afin de réparer « une erreur historique ». Au moins 200 000 Juifs vivaient en Espagne lorsqu'en 1492 les rois Isabelle et Ferdinand leur ordonnent de se convertir ou de partir, avec interdiction de revenir, sous peine de mort. Ils fuient vers l'Italie, l'Afrique du nord, l'Empire Ottoman, les Balkans ou encore le Portugal. Ce sont les juifs « séfarades », ce mot signifiant « Espagne » en hébreu.

● **Valentine Zuber, directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Etudes**

En France, l'Etat veut être neutre et respectueux de la liberté religieuse. La loi de 1905 signe la victoire de la laïcité, laquelle n'est pas antireligieuse mais dégage les Eglises de la tutelle de l'Etat. L'Etat doit être impartial et à l'écoute de la diversité sociale. La laïcité respecte la liberté de l'enseignement et admet la persistance de la double mission de l'école. Les constitutions de 1946 et 1958 ont validé la laïcité. La laïcité est devenue une exigence éthique dans nos écoles, un principe à la portée universelle. Elle est la marque de multiples appartenances, d'identité croisées et d'équité. Si la laïcité est athée et intolérante, elle se transformera en une idéologie infanticide.

● **Michel Wieviorka, Fondation Maison des Sciences de l'Homme.**

La loi du 26 janvier 1984, sur l'enseignement supérieur, dite loi Savary, procède à une large réforme de l'enseignement supérieur et des universités. Elle rappelle que « Le service public de l'enseignement supérieur est laïc et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique ». Puis, c'est en 1989 le débat sur le foulard, à la suite duquel le Conseil d'Etat rend un avis le 27 novembre 1989 : « le port de signes religieux à l'école n'est pas, par lui-même, incompatible avec la laïcité, à condition qu'il ne soit pas ostentatoire et revendicatif ». Le temps de la conscription républicaine semble terminé et s'ouvre la question de l'intégration d'une population qui va se définir en termes religieux. L'école a pris le fardeau d'une question de société. La peur de l'immigration récente (perçue comme musulmane) et du terrorisme entre en jeu. L'enjeu de ne pas réduire la laïcité au fait religieux devient central et est à ajouter aux programmes des sciences sociales.

● **Souad Ayada, Conseil Supérieur des Programmes, Ministère de l'Éducation Nationale**

Du point de vue des professeurs, la laïcité s'exprime par la neutralité, car ils ne doivent pas être suspectés d'une adhésion confessionnelle. Les programmes aident à mettre en place la laïcité et à distinguer le savoir de la croyance. De ce point de vue, l'Enseignement Moral et Civique (EMC) se justifie-t-il ? Faut-il enseigner la laïcité comme telle ? Il faudrait un enseignement des faits religieux, en utilisant la méthode de l'histoire critique. La laïcité n'est pas l'hostilité militante contre les religions. Il faudrait une formation des professeurs avec une pédagogie de la laïcité. L'école doit actualiser la laïcité au quotidien, avec un idéal de l'élévation des élèves et de la satisfaction des professeurs. Le rapport Debray de 2002 ne dit rien d'autre. Ce rapport, que Jack Lang, ministre de l'Éducation Nationale, commande à Régis Debray, recommande une étude pour « mieux former l'ensemble des professeurs à traiter sereinement du fait religieux ». Le rapport Debray s'insère dans le cadre de la réflexion sur la place du fait religieux et en particulier du voile à l'école depuis l'affaire de Creil en 1989. Le rapport Debray s'insère aussi dans le projet émancipateur de l'école : la connaissance permet le vivre-

ensemble et la relativisation des identités particulières. Le rapport Debré de 2002 pointe également l'ignorance du fait religieux. La relégation du fait religieux hors des enceintes de la transmission rationnelle et publiquement contrôlée des connaissances, favorise la pathologie du terrain au lieu de l'assainir. La laïcité n'est pas une option spirituelle parmi d'autres, elle est ce qui rend possible leur coexistence, car ce qui est commun en droit à tous les hommes doit avoir le pas sur ce qui les sépare en fait. On ne peut séparer laïcité et étude du fait religieux. Il faut passer d'une laïcité d'incompétence (le religieux, par construction, ne nous regarde pas) à une laïcité d'intelligence (il est de notre devoir de le comprendre)

● **Jean-Pierre Proulx, Professeur honoraire de l'Université de Montréal**

La pédagogie québécoise est laïque, avec en son cœur la promotion des droits et libertés de la personne. Cartier arrive en 1534 à Gaspé, à l'embouchure du Saint-Laurent, et prend possession de la terre au nom du roi de France, François 1^{er}. En 1608, Samuel Champlain fonde Québec et jette ainsi les bases de la colonie française en Nouvelle-France aussi dite « Canada ». En 1763, Louis XV donne le Canada à Georges III. En 1867, la constitution du Canada est adoptée par la Grande Bretagne qui lui permet de posséder des écoles catholiques et protestantes. Puis suit la déconfessionnalisation, avec un mouvement de sécularisation foudroyant à partir des années 1960. En 1964, c'est la création du Ministère de l'Éducation du Québec. Auparavant, c'était les Eglises qui concevaient les programmes. Désormais, il y a un programme d'enseignement non confessionnel des religions. Tout ce qui était religieux a été retiré. L'article 37 de la loi exclut les projets religieux.

III. PRESENCES DE LA LAÏCITE

1. ETAT LAÏQUE, SOCIETES SECULARISEES ? LE CAS DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

● **Souleymane Bachir Diagne, Professeur à l'Université de Columbia, New York**

Introduit à la fin du XI^e siècle par la dynastie almoravide établie au Maghreb et en Andalousie, s'étendant de par la lutte contre la domination coloniale au XIX^e siècle, l'islam est devenu aujourd'hui la religion prédominante au Sénégal, où les musulmans sont estimés à 94 % de la population, affiliés dans leur immense majorité au soufisme. L'Etat sénégalais n'est pas absent du domaine religieux puisqu'il organise le pèlerinage à la Mecque, construit des mosquées, ... Senghor est pénétré des idéaux de la laïcité, mais la laïcité française et la laïcité africaine ne sont pas les mêmes. Si des pays n'ont pas eu la même histoire, ils ne peuvent avoir la même laïcité. La société au Sénégal est marquée par le pluralisme, la neutralité de l'Etat, et l'équidistance de l'Etat à l'égard de toutes les religions. Il ne s'agit pas d'évacuer les religions de l'espace public car ce n'est pas possible, d'autant plus qu'elles ont un rôle éducatif. Les religions, loin d'être le contraire des lumières, ont leur lumière à apporter. La séparation entre l'Etat et les confessions religieuses ne doit pas les confiner à l'espace privé mais les inviter à la vie publique. Le président Wade évitait d'utiliser le mot laïc car si la laïcité existe pourquoi la nommer ? La société civile a réagi à la disparition du mot « laïcité », prouvant ainsi que la laïcité était profondément ancrée dans la société.

Nyerere, Senghor, ... étaient partisans d'un socialisme spiritualiste. Quelque chose s'est cassé dans les années 90. L'idée de l'école comme ascenseur social s'est affaïssée. Auparavant, c'était le règne des « ismes » (socialisme, panafricanisme, ...). Les plans d'ajustement structurels arrivent et affaiblissent les Etats qui ne peuvent plus remplir leur fonction régaliennne. La santé publique ayant disparu et la médecine moderne étant hors de prix, les gens vont voir les guérisseurs et c'est le retour des religiosités. La Banque Mondiale étudie le développement des medersa et voit comment les associer au développement. Au nord du Nigeria, les

confréries musulmanes (tidjania) se sont développées et parallèlement, l'islam salafiste (isala) se développe, faisant le lit de Boko Haram. En 1990, une mosquée est construite sur le campus de Dakar.

Aujourd'hui, des germes de changement dans la bonne direction apparaissent. L'Afrique n'est plus le seul champ de l'humanitaire. Les classes moyennes se donnent les moyens d'une éducation payante. Présentement, 30 % des formations universitaires sont privées et payantes au Sénégal. Même les pauvres sont prêts à payer l'éducation scolaire. Le problème est qu'il n'y a pas de régulation des établissements privés. Il faut que l'école publique se relève. On a mesuré l'ouverture des pays à leur capacité à inscrire toutes les fêtes religieuses au calendrier. A New York, il a été décidé d'inscrire la fête du ramadan et celle du mouton dans le calendrier officiel. On se demande si l'islam est compatible avec une société ouverte. Mais la question est de savoir jusqu'où la société est ouverte.

● **Jean-Pierre Dozon, directeur d'études à l'EHESS, vice-président du directoire de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme.**

Des Etats africains étaient socialistes-marxistes : Senghor (Sénégal), Modibo Keita (Mali), ... Cela a uni les confessions religieuses. L'histoire de l'Eglise catholique en Afrique est à faire. En son temps, la France s'est appuyée sur les confréries. Aujourd'hui, il y a des mouvements de réislamisation. De même, les mouvements évangéliques prolifèrent. Le culte ancien du Boli réapparaît à Bamako. Les sociétés africaines sont pétries de religiosité. Les Etats africains arrivent à maintenir une multiconfessionnalité intéressante. La tolérance est assez grande mais quand l'Etat est délinquant, le territoire devient un lieu de confrontation. C'est le cas de la RCA où on observe un délitement complet. De même, à Khartoum, la charia est appliquée. Il faut examiner chaque pays et voir ce qui s'y passe, sans oublier la prolifération des ONG et les inégalités qui se creusent de plus en plus.

2. MONDE MUSULMAN MEDITERRANEEN

● **Youssef Seddik, philosophe-anthropologue**

Le Liban est parfaitement laïque, avec un équilibre laïque entre chrétiens, druzes, chiites, ... Deux autres pays peuvent nous donner à réfléchir : l'Egypte et la Tunisie. En Egypte, depuis le siècle des lumières, la hantise du religieux et du profane se posait. L'année de la mort de Victor Hugo, 1886, a donné lieu à de très grands rassemblements au Caire. Aujourd'hui, l'Egypte est confrontée au problème copte qui se posait dès Mehemet Ali. En Tunisie, le Bey de Tunis a pensé à une constitution propre et à une indépendance à l'égard de l'hégémonie ottomane ; il a alors reçu son autonomie. Aujourd'hui, à part quelques convertis chrétiens, toute la population est sunnite et malékite et accorde une grande importance à la religion. Récemment, l'extrémisme islamiste et salafiste a commencé mais est rejeté par la majorité de la population. La loi sur la famille date du 7^e siècle et doit être changée. Le code du statut personnel de Bourguiba a interdit la polygamie mais n'a pu poser la question de l'égalité de l'héritage. « L'islam et les fondements du pouvoir », essai d'Ali Abderraziq sur la nature de l'autorité politique dans le monde islamique, a suscité lors de sa parution en 1925 des polémiques enflammées et l'élite intellectuelle égyptienne, et entraîné la condamnation de son auteur par ses pairs, les oulémas d'Al-Azhar. Théologien et juriste reconnu, Ali Abderraziq y prône une séparation radicale du spirituel et du temporel : il montre que le Prophète est un guide spirituel et non un roi de ce monde. Ses préceptes pour le gouvernement des hommes n'impliquent en rien les fondements d'un « Etat islamique » qui n'a jamais existé, pas même aux premiers temps de l'Umma. Plus récemment, l'historien et penseur tunisien Mohamed Talbi, mort en 2017 à l'âge de 95 ans, a combattu sans relâche les versions rigoristes de l'islam, prônant une vision renouvelée de la pensée musulmane. « La charia est une production humaine qui n'a rien à voir avec l'islam », disait-il avec force. Seddik défend l'idée d'un islam européen qui

serait en accord avec les principes fondamentaux de la modernité culturelle et qui adopterait l'ordre des valeurs du pluralisme.

● **Agnès Levallois, spécialiste du monde arabe, vice-présidente de l'Institut de Recherche et d'Études Méditerranée Moyen-Orient**

Créé en 1947 à Damas, le parti Baas met la laïcité au cœur de son projet politique. Il reconnaît la place prépondérante de l'islam dans l'essor de la nation arabe, mais pense que seul un État laïque permettra de regrouper toutes les composantes d'une nation arabe très divisée sur le plan confessionnel. En Irak, le Baath, qui arrive pour la première fois au pouvoir en février 1963, gouverne sans interruption de juillet 1968 jusqu'à l'invasion de l'Irak par les Etats-Unis en 2003 qui met fin au régime de Saddam Hussein. La Syrie, où le parti Baath est au pouvoir depuis 1963, est considérée comme l'un des rares pays arabes laïques. Le Baath, dont le nom est souvent lié à la laïcité, a en effet renforcé l'orientation laïque de l'Etat à travers la conduite de réformes, notamment dans le domaine éducatif, l'appel à l'émancipation des femmes et la lutte contre l'islam politique. A la différence du Liban voisin, le confessionnalisme politique n'est pas érigé en système d'équilibre communautaire en Syrie. La religion n'est pas mentionnée sur les cartes d'identités, il n'existe pas de système de quotas communautaires et la formation de partis politiques sur des bases confessionnelles et ethniques est interdite. Le régime syrien se présente comme le garant d'une laïcité qui garantit la coexistence harmonieuse dans un pays multiconmunautaire.

IV. POUR UNE SOCIÉTÉ APPRENANTE

1. LA LANGUE FRANÇAISE EST-ELLE UNE LANGUE LAÏQUE ?

● **Xavier North, Inspecteur général des Affaires Culturelles au Ministère de la Culture et de la Communication**

La langue française n'est pas laïque au sens où elle serait porteuse de laïcité. La laïcité n'est que l'armistice fragile entre la raison et la foi, le temporel et le spirituel. C'est un rapport de force qui peut traverser chacune de nos consciences. Il faut en finir avec l'idée que le français serait intrinsèquement porteur des valeurs de liberté. Il serait « arrogant de dire que le français serait la seule langue de la liberté. On a dit des choses terribles en français » (Macron, 20 mars 2018). Il faut tenir un discours opposé à celui adopté couramment par la francophonie. Au nom de quel ethnocentrisme ou arrogance pourrait-on penser que la langue française est la seule à porter les valeurs de liberté. Le français serait-elle la langue des seules œuvres de Brazillac ou de Charles Maurras ? La déclaration des droits de l'homme, rédigée en français, dénoue le lien, en son article X, entre le catholicisme et la république : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » (Déclaration, art 10).

En 1880 et 1903, a lieu l'expulsion des congrégations religieuses qui vont fonder des écoles en Orient. La république, laïque en France, est alors catholique hors de France. C'est pour cela que la MLF va porter à l'étranger la laïcité. Dans son livre « De quel amour blessée », Alain Borer défend le français, sa qualité et son statut. Borer démontre que la double négation (je NE marche PAS), tout comme son « je » fragile, est une manifestation de la préoccupation qu'a le français pour l'interlocuteur et que la distinction propre au français entre le sexe et le genre (le féminin est signalé par le « e » muet) témoigne d'un parti pris en faveur d'une « commune ontologie » entre l'homme et la femme.

Ce n'est pas dans la langue elle-même qu'il faut chercher le lien entre français et laïcité. Il y a le statut et le corpus : le statut étant la place qu'occupe une langue dans une société et le corpus étant la matérialité de la

langue, la façon dont elle s'organise pour construire le sens. Ce n'est pas dans sa matérialité de langue que le français est laïcité.

Signée par le roi François Ier en août 1539 dans la résidence royale de Villers-Cotterêts, l'«Ordonnance générale sur le fait de la justice» comporte 192 articles et est rédigée dans un but de centralisation du royaume. Elle définit les compétences des juridictions ecclésiastiques et est un moyen pour le pouvoir de s'affirmer et de réduire l'influence de l'Église. Les articles 50 à 55 établissent les registres d'état civil pour recenser les naissances et décès. Les articles 110 et 111, passés à la postérité, sont relatifs à l'obligation de prononcer, enregistrer et délivrer tous les actes officiels et de justice « en langage maternel français et non autrement ». Ainsi la langue administrative officielle n'est plus le latin, connue des seules élites et des ecclésiastiques, mais le français. Néanmoins, il ne s'agit pas de la généralisation du français dans le royaume de France car au nord c'est la langue d'oïl (ancien français) qui est parlée tandis qu'au sud c'est la langue d'oc.

L'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958 est le « cœur nucléaire » de l'Etat : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée ». L'article 2 (« la langue de la République est le français ») consacre la place du français dans la vie de la nation. Cet article de la constitution sécularise la langue française : elle n'est pas la parole de Dieu, elle est la langue de la République. En tant que citoyen, partie de ce grand corps de la République, chacun a un droit imprescriptible de s'exprimer en français. Une possibilité d'expression n'est pas un droit et inversement. L'article 2 crée un droit nouveau que déclinera la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française, dite Loi Toubon, qui consacre le droit au français.

Le français est une langue démocratique. L'emploi généralisé du français garantit l'accès de tous au savoir. Le mot « laïc » vient du grec « Laicos » et du latin « laicus » qui signifie commun, ordinaire. Donc, tout ce qui est laïc est le commun dénominateur. Il définit un espace de neutralité d'où les croyances religieuses sont exclues. La citoyenneté a un commun dénominateur linguistique, qui aide à faire société. L'article 2 de la constitution fait système avec les paramètres fondamentaux de la société. L'article 2 n'est-il pas une tautologie ? En effet, la neutralité laïque permet au français de porter un message de neutralité, d'exercer une fonction médiatrice dans ce monde interculturel et dans ce dialogue des cultures. 1992, année de l'ouverture du grand marché européen à la libre circulation des biens et personnes, consacre le français comme socle des politiques publiques.

2. L'EVOLUTION DE L'ECOLE, DE GUTENBERG A INTERNET

● **Fable neuroscientifique : l'évolution de l'école, de la génération Gutenberg à la génération internet et au-delà.** Par Pascale Toscani (Maître de conférences en psychologie cognitive, faculté d'éducation de l'UCO d'Angers, directrice du Groupe de recherche en neurosciences éducatives) et Hervé Sérieyx (France Bénévolat).

150 000 jeunes quittent l'enseignement sans rien. Nous avons une capacité illimitée d'apprentissage mais limitée d'intégration des connaissances. La pédagogie et ses outils de mise en œuvre ont créé des méfiances vis-à-vis des dogmes et idées reçues. Le dogme impose, sait, pose qu'il y a une vérité universelle, clôt le débat, domine la raison. A l'opposé, l'hypothèse suppose, doute, ouvre le débat, favorise la recherche d'une vérité plus riche. Selon Michel Serres, nous sommes à l'intersection de 100 000 appartenances. Le monde craint l'artificiel qui remplacerait l'humain. Une révolution sociale dénonce l'injustice cognitive. La compétence s'acquiert en aval du travail. L'intelligence artificielle seconde l'être humain mais ne le remplacera jamais car elle ne peut solliciter l'imaginaire. Il faut que les jeunes vivent avec plus de sagesse et de bonheur. Le devoir

d'étoile fait en sorte que garçons et filles aient les yeux qui brillent. Le devoir d'enthousiasme pousse à écouter, à opter pour l'endurance et à accepter le droit à l'échec de tout le monde (c'est normal de « se planter »). L'éthique et l'exemplarité poussent à faire ce que l'on dit. En décembre 1959, Camus disait qu'il y a deux sortes d'efficacité : celle du siphon qui emporte tout, et celle de la sève qui fait pousser. L'enfant n'est pas un vase qu'on remplit, mais un feu qu'on allume. La révolution doit renverser l'injustice cognitive dont l'école est responsable. Patrick Boucheron affirme dans « Histoire mondiale de la France » qu'au coeur de la laïcité, il y a la liberté de conscience et « L'égalité n'existe pas, l'équité est plus juste ».

● **Libertés laïques. Par Jean Baubérot, Président d'honneur de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.**

Emile Combe (1835-1921), président du Conseil de 1902 à 1905, mène une politique fortement anticléricale, qui vise à parachever l'œuvre entreprise par Jules Ferry et mènera en 1905 à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et à l'aboutissement de l'école laïque en France. Pour Emile Combe, il faut purifier la religion.

Pour Maurice Allard (1860-1942), la liberté de conscience implique la liberté de religion, laquelle obscurcit et asservit les consciences. Allard est partisan d'une application stricte de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905. Il déclare que « ce que nous poursuivons, c'est la lutte contre l'Eglise qui est un danger politique et un danger social » et que « le christianisme est un obstacle permanent au développement social de la République et à tout progrès vers la civilisation ». Lorsqu'il meurt en 1942, il voit le régime de Vichy du maréchal Pétain revenir sur la loi de 1905, en s'appuyant sur l'Eglise catholique pour asseoir son autorité sur le pays.

Ferdinand Buisson (1841-1932) est célèbre pour son combat en faveur d'un enseignement laïc. Il participe à la rédaction du texte de la loi de 1905. Il croit en la possibilité d'une morale laïque, avec une laïcité qui sépare la loi civile des normes religieuses. Contrairement à Jules Ferry qui est agnostique, Ferdinand Buisson a une conception de la religion, de la conscience et de l'intériorité adogmatique et aconfessionnelle, et défend la libre pensée en une foi laïque, irrégulière et progressiste. La pédagogie moderne de Ferdinand Buisson respecte la spontanéité de l'enfant, sa curiosité et sa participation active au savoir.

Comme Buisson, Georges Clémenceau (1841-1929) est en faveur d'un Etat donnant la liberté de conscience à tous les citoyens. Anticlérical, il prône la séparation des Eglises et de l'Etat. Concernant les lois Jules Ferry, il s'oppose radicalement à une loi sur l'éducation obligatoire qui n'inclurait pas le caractère laïque de l'éducation publique, considérant l'éducation obligatoire dans des écoles religieuses comme contraire à la liberté de conscience. Clemenceau combat Jules Ferry et la colonisation, à laquelle il s'oppose farouchement, refusant tout impérialisme au nom du respect envers les autres peuples et civilisations.

Aristide Briand (1862-1932) a été le rapporteur de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat. Partisan d'une voie moyenne, il a voulu donner aux églises de France, et évidemment à l'Eglise catholique, majoritaire, sa liberté. Rejetant tout extrémisme, son action en relation parfois avec les autorités ecclésiastiques aboutira à l'accord de 1923 et au rétablissement de relations diplomatiques avec le Saint-Siège. La loi de 1905 n'était pas complètement consensuelle. Elle réalisait au contraire un équilibre des frustrations, entre les laïcs intransigeants d'un côté, et les religieux intransigeants, de l'autre. Pour qu'au final, chacun ait la liberté la plus grande possible. C'est là tout le génie d'Aristide Briand, épaulé par Ferdinand Buisson et Jean Jaurès.

Pour Jean Jaurès (1859-1914), la laïcité ne signifie en rien la répression de toute expression religieuse. Rédacteur, parmi d'autres, de la loi de 1905, il avait, dès cette époque, préconisé l'enseignement de l'histoire des religions dans les enceintes de l'école républicaine et laïque. Jaurès rédige en partie l'article 4 de la loi de 1905, où il est posé que les associations cultuelles se conformeront « aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice ».

Francis de Pressensé (1853-1914), président de la Ligue des Droits de l'Homme de 1903 à 1914, participe activement à la commission des questions religieuses et dépose, en 1903, une proposition de loi en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat. Il est « favorable à une loi de compromis qui donne des garanties de l'État aux Églises ». A l'instar d'un Briand, d'un Clemenceau et d'un Jaurès, il a incarné une France farouchement anticléricale avant de jouer un rôle de conciliateur en 1905. De Pressensé a compris, avec d'autres socialistes, que pour affronter et régler la question sociale, il fallait commencer par faire la paix sur le plan religieux. En 1905, c'est lui, en s'inspirant des traités de séparation des États américains, qui va trouver la formule la plus libérale de la loi de séparation », le fameux article 4 qui prévoit de transférer, un an après le vote de la loi, les édifices religieux catholiques aux seuls prêtres et communautés en communion avec l'évêque du lieu et avec Rome. De Pressensé a insufflé une dose de différentialisme anglo-saxon dans l'universalisme abstrait républicain, ce qui a rassuré de nombreux catholiques, malgré les rebuffades outragées du Pape ». Pour Francis de Pressensé, au cœur de la laïcité française, on a une origine américaine et écossaise. Le Mexique a adopté la laïcité en 1869, avec la séparation de l'Église et de l'Etat, afin que l'individualité soit plus développée. La laïcité n'est pas une spécificité française, la liberté de conscience étant pour tout et tous. En Turquie, sous le kémalisme, en Irak, en Syrie, avec le parti Baas, on a eu une laïcité plus autoritaire.

3. EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION : TROIS POSTURES CRITIQUES POUR UNE SOCIETE INFORMANTE

● Divina Frau Meigs. Professeur à l'Université Paris III. Détentrice d'une Chaire Unesco.

Divina Frau-Meigs est normalienne, agrégée et professeur à l'université Sorbonne Nouvelle. Sociologue des médias, elle est spécialiste des contenus et comportements à risque (violence, pornographie, information, paniques médiatiques, radicalisation...). Elle travaille aussi aux questions de réception et d'usage des technologies de l'information et de la communication (acculturation, éducation, réglementation, identité, diversité culturelle...). Elle détient la chaire UNESCO « savoir-devenir à l'ère du développement numérique durable : articuler usages et apprentissages pour maîtriser les cultures de l'information ». Elle dirige l'ANR TRANSLIT (convergence entre éducation aux médias, à l'information et à l'informatique). Elle est un des porteurs du consortium européen ECO qui a pour but de créer des MOOCs (massive open online course) ou, en français, FLOT (formation en ligne ouverte à tous), à des fins d'usages pédagogiques des médias et du numérique. Elle porte également le projet ECFOLI qui vise à la résolution de conflit par l'éducation aux médias et à l'information (Chypre, Maroc, Palestine, Portugal). ECFOLI est un projet d'éducation à l'interculturalité basé sur les 4 piliers de l'éducation (savoir être, savoir-faire, apprendre, devenir ensemble), les compétences interculturelles (conscience de soi, décentrement, empathie, tolérance à l'ambiguïté et à l'erreur) et les 7 compétences de l'EMI (éducation aux médias et à l'information) : citoyenneté, compréhension, esprit critique, créativité, communication interculturelle, consommer, conflits et résolution.

L'EMI apparaît dans la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république de la manière suivante : « au collège, l'éducation aux médias, notamment numériques, initie les élèves à l'usage raisonné des différents types de médias et les sensibilise aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à cet usage ». Le Projet ECFOLI adopte une approche partant de la base pour arriver au dialogue interculturel et veut engager les jeunes à se rassembler sur ce qu'ils ont de commun, à savoir leur héritage culturel, leur permettre de transformer cet héritage culturel en une création médiatique, de convertir leur regard sur leur héritage culturel et sur la région Euromed, et d'utiliser les capacités transformatives de l'EMI. La numérisation de l'héritage culturel vise à comprendre, créer, partager et engager des jeunes à travailler ensemble et par là former et appartenir à la communauté ECFOLI. Le projet concerne la Palestine (Naplouse et Balata), Chypre, le Maroc (Casablanca) et le Portugal (Lisbonne).

4. DE FERDINAND BUISSON A LA CHARTE DE LA LAÏCITE : PEDAGOGIE DE LA LAÏCITE, PEDAGOGIE LAÏQUE

● Jean-Paul Delahaye. Vice-pdt délégué de la Ligue de l'enseignement. Pdt du comité national d'action laïque.

« La France ce sont des Frances qui ont été cousues ensemble » disait Fernand Baudrel. La diversité des religions, croyances, philosophies, cultures, ... existe et est une richesse de la France. Les responsables de la 3^e république avaient bien compris cela et furent moins éradicateurs des différences qu'on ne le dit. Ils ont posé les principes de l'unité nationale et ont toujours accompagné leur mise en œuvre avec un pragmatisme intelligent. En combinant diversité et unité, la laïcité est devenue une émancipation en actes. Il revient à l'école laïque de construire un commun, divers et fraternel, et de transmettre son corpus juridique et son corpus de liberté. Seule une laïcité bien comprise est bien transmise.

→ Loi pour la refondation de l'école

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 concrétise l'engagement du Président de la République de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation. Les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive sont désormais posés et le texte crée les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités : « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Les objectifs de la loi sont : une école juste pour tous et exigeante pour chacun (garantir la maîtrise par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire) ; réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous (la France se classe 27^e sur 34 pays de l'OCDE du point de vue de l'équité scolaire : l'incidence de l'appartenance sociale sur les résultats scolaires y est particulièrement forte ; les écarts entre résultats scolaires selon les lieux de scolarisation sont considérables : le pourcentage d'élèves n'ayant pas atteint des acquis suffisants en français en CE1 est deux fois plus élevé dans certaines académies que dans d'autres) ; diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification (12 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans quittent le système scolaire sans diplôme ; les jeunes sans diplôme connaissent un taux de chômage plus de deux fois supérieur à celui des diplômés).

Les moyens programmés sont : mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation et faire évoluer les pratiques pédagogiques ; donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités ; faire entrer l'École dans l'ère du numérique ; faire évoluer le contenu des enseignements ; assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège ; permettre à tous de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions ; mieux associer les partenaires de l'École et mieux évaluer le système.

→ Le droit de tous à l'éducation

Le Code de l'Éducation consacre le droit de tous à l'éducation : « L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté

éducative. Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ».

La Charte de la laïcité à l'Ecole explicite en quinze articles le sens et les enjeux du principe de laïcité à l'école, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'Ecole. La charte rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'École par la Nation. Elle rend claire et compréhensible par chacun l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour la liberté d'expression de chaque conscience. La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes comme la garantie pour chaque élève d'un accès libre à tous les moyens intellectuels et culturels nécessaires à la construction et à l'épanouissement de sa personnalité singulière et autonome. La Charte de la laïcité précise : « Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que les autres principes fondamentaux de la République ». La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général. C'est dans ce sens qu'un comité laïcité a été créé auprès du Ministre de l'Education et des recteurs.

→ Les difficultés à dépasser pour faire partager aux élèves les valeurs de la République aujourd'hui

L'école et la société doivent agir de concert. Notre société est schizophrène : elle fait le contraire de ce qu'elle demande à la société de faire. C'est l'ensemble de la société qui est en mal d'intégration. Tous nos élèves, et pas seulement les immigrés et les musulmans, ont besoin de cette compréhension du contrat social. La question laïque et la question sociale sont liées. La laïcité ne peut répondre à tous les maux de la société. C'est la pauvreté économique, sociale et culturelle qui rend difficile la transmission de la laïcité. L'école doit donner l'exemple des valeurs. L'échec scolaire précoce et cumulatif est plus important chez les familles pauvres. C'est en France que la scolarité est le plus liée à l'ordre social. C'est chez nous que l'élitisme social est le plus présent et nuit à la construction d'un sens national. Il y a une fracture scolaire comme sociale. Comment ceux qui sont privés de droits pourraient-ils comprendre qu'ils ont les mêmes devoirs que les autres ? Il y a un dualisme social qui favorise la ségrégation scolaire et culturelle.

→ La charte de la laïcité, outil pour faire comprendre ce qu'est la laïcité

La charte de la laïcité à l'école précise entre autres :

Art 1 : La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Art 2 : La république laïque organise la séparation des religions et de l'Etat : séparer pour rassembler.

Art 9 : La laïcité implique le rejet de toutes les violences et discriminations.

Art 11 : Les personnels ont un strict devoir de neutralité.

Art 12 : Les enseignements sont laïques. Liberté, égalité, fraternité sont des valeurs qui donnent du sens au projet commun de la nation.

Les moyens pour concrétiser les valeurs énoncées par la charte de la laïcité sont la séparation des sphères publiques et religieuses et la neutralité de l'Etat. La laïcité est un principe pour atteindre la réalité républicaine. Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité, laquelle apprend à savoir distinguer savoir et croyance. La laïcité vise deux valeurs particulières, la liberté et l'égalité, et garantit la

liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression des convictions de chacun et l'exercice de la liberté d'expression dans la limite du bon fonctionnement de l'école comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions. La laïcité de l'Ecole offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté.

→ La laïcité, un long processus

L'édition 1887 du « Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire » de Ferdinand Buisson montre que la laïcité a été un long processus de séparation du spirituel et temporel. Si la laïcité existait avant le mot qui la désigne, l'Eglise catholique a longtemps considéré que les droits de Dieu sont supérieurs aux droits de l'homme.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 précise en son article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public ».

Condorcet (1791-1792) est l'auteur de la première affirmation du principe de laïcité à l'école avec la « Séparation absolue du pouvoir politique qui règle les actions, et de l'autorité religieuse qui ne peut s'exercer sur les consciences ». Il prône de la fermeté quant aux principes de pragmatisme et de la progressivité dans la mise en œuvre.

La loi Guizot de juin 1833 précise que « L'instruction primaire élémentaire comprend la nécessaire instruction morale et religieuse ». La loi Jules Ferry du 28 mars 1882 remplace le mot « religieux » par « civique » : « L'enseignement primaire comprend l'instruction morale et civique ».

En réponse à Paul Bert qui, en 1880, proteste en affirmant : « C'est une chose fâcheuse que de diviser les enfants suivant la religion », Jules Ferry affirme : « L'école dans laquelle l'instruction religieuse n'est pas séparée de l'instruction laïque, c'est l'école des doctrines religieuses ». Jules Ferry précise que la laïcité n'est pas un athéisme militant mais qu'il faut séparer le domaine des croyances et celui des connaissances : « L'instituteur à l'école, le curé à l'église, le maire à la mairie ».

→ Devoirs religieux

La loi du 28 mars 1882 précise : « Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner une instruction religieuse ». La Circulaire 27 juillet 1882 rappelle les devoirs envers Dieu. Les élèves ne doivent pas prononcer légèrement le nom de Dieu. Il leur faut associer étroitement dans leur esprit l'idée de la Cause première et de l'Être parfait dans un sentiment de respect et de vénération. La loi René Goblet du 30 octobre 1886 précise en son article 17 que « L'enseignement primaire est exclusivement confié à un personnel laïc ». La loi du 15 mars 2004 stipule : « Dans les écoles, collèges et lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève ».

→ La laïcité à l'épreuve de fractures scolaire, sociale et culturelle

Il y a le besoin d'une pédagogie laïque dans une société devenue multiculturelle. Il ne faut pas traiter trop vite de communautarisme des solidarités communautaires. Nous devons apprendre à vivre avec des comportements contraires à nos habitudes. Dans la république, on n'interdit pas ce qui dérange, à condition de rester dans les limites de l'ordre public et du respect des personnes. Une pédagogie laïque est nécessaire

pour comprendre et encadrer à l'école les manifestations identitaires. Dans l'école laïque, le dialogue doit être la règle, mais tout n'est pas négociable. La liberté, y compris celle d'affirmer une identité particulière ou collective, n'est jamais absolue. Elle est toujours encadrée par la loi. La laïcité, ce n'est pas la neutralité des valeurs et un Etat laïque n'est pas un Etat faible. Ce n'est pas la diversité culturelle qui menace l'unité de la Nation. Pour se rassembler, il n'est pas nécessaire de se ressembler. Il faut passer du vivre ensemble au faire ensemble, en ne laissant pas « Les énervés des deux camps » confisquer le débat. « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances ». Il faut élargir la base sociale de la réussite scolaire. Nous n'avons rien à craindre pour nos enfants mais tout à espérer pour les autres.

V. APPRENTISSAGE DE LA VIE EN SOCIETE

● Le climat scolaire : simple évidence ou révolution pédagogique ? Par Eric Debarbieux, Université Paris Est Créteil OUIEP. Observatoire Européen de la Violence à l'Ecole.

Il n'y a pas une violence scolaire mais de la violence en milieu scolaire. Le climat scolaire reflète le jugement qu'ont les parents, les éducateurs et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école. Pour autant il ne s'agit pas d'une simple perception individuelle. Cette notion de « climat » repose sur une expérience subjective de la vie scolaire qui prend en compte non pas l'individu mais l'école en tant que groupe large et les différents groupes sociaux au sein de l'école. En ce sens, il convient de ne pas limiter l'action aux seuls élèves. La sécurité des professeurs et leurs relations sociales et émotionnelles avec leurs collègues, ainsi que la qualité du leadership doivent être incluses tout autant que l'interaction entre la perception de ce climat par les parents, les élèves et les enseignants.

Les 5 dimensions d'un climat scolaire positif sont :

- Les relations : respect de la diversité, relations positives entre tous, décisions partagées, participation des élèves dans l'apprentissage et la discipline, collaboration, entraide, support mutuel ;
- Enseignement et apprentissage : qualité de l'instruction, attentes élevées en matière de réussite, pédagogie différenciée, aide apportée, récompenses, créativité valorisée, participation encouragée, apprentissage social et éthique valorisé, en lien avec les disciplines, développement professionnel ;
- Sécurité : sécurité physique, plan de crise, règles claires communiquées, réponses aux violations de ces règles, sécurité émotionnelle, tolérance à la différence, réponse au harcèlement, résolution des conflits ;
- Environnement physique : propreté, espace et matériel adéquats, esthétisme, offres extra-scolaires ;
- Sentiment d'appartenance : sentiment des élèves d'être reliés à la communauté scolaire et à un adulte, engagement des professeurs et des élèves.

La relation entre climat scolaire positif et réussite des élèves a été bien établie. Les élèves apprennent mieux et sont plus motivés lorsqu'ils se sentent valorisés, qu'ils s'investissent dans la politique de l'école et que leurs professeurs se sentent fortement connectés à la communauté scolaire. La bonne qualité du climat scolaire est associée à un taux significativement bas d'absentéisme et joue sur l'exclusion scolaire.

Le lien entre qualité du climat scolaire et victimation est un des acquis majeurs de la recherche. Un climat scolaire positif est un facteur de résilience et de bien-être, et joue un rôle prépondérant dans la prévention de la violence. Un climat scolaire positif est associé à la réduction des agressions, de la violence et du harcèlement. Parmi les types de victimation, figurent l'ostracisme entre collègues et les tensions entre adultes.

Les multivictimations sont importantes puisqu'elles concernent 700 000 enfants et jeunes dont 380 000 de façon sévère. Le harcèlement scolaire a des conséquences en termes de santé mentale et de sécurité publique. 75 % des schoolshooting aux USA sont liés au harcèlement. Ce sont souvent des enfants qui reviennent se venger des écoles qui ne les ont pas bien accueillis. Les études de « justice scolaire » montrent que seule la moitié des punitions sont estimées justes et qu'une violence inhérente à l'évaluation et aux notes doit être prise en compte.

La qualité de vie à l'école passe par plusieurs moyens : savoir accueillir les nouveaux arrivants ; organiser des événements collectifs ; surveiller les espaces communs (cour de récréation, couloirs, sanitaires, installations sportives, ...) ; ne pas penser que le groupe va s'autoréguler mais qu'il nécessite des systèmes de régulation.

« N'oubliez jamais comment bat le cœur d'un enfant qui a peur » disait Janusz Korczak, pédiatre, éducateur et écrivain polonais, qui reste une des figures majeures de la pédagogie de l'enfance et a laissé à la postérité une œuvre immense en pédagogie, littérature enfantine et engagement en faveur des droits de l'enfant. Il a choisi délibérément d'être déporté vers Treblinka avec les enfants juifs du ghetto de Varsovie dont il s'occupait dans un orphelinat.

● **La place et le rôle de l'enseignement moral et civique (EMC), pour une éducation à la liberté responsable.**
Par Kéren Desmery, chercheure post-doctorat EPHE, Groupes Sociétés, Religions, Laïcité.

L'enseignement moral et civique (EMC) a été créé par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Ce nouvel enseignement est mis en œuvre de l'école au lycée à partir de la rentrée 2015. Il se substitue aux programmes d'éducation civique pré-existants. L'objectif de l'EMC est d'associer dans un même mouvement la formation du futur citoyen et la formation de sa raison critique. Ainsi l'élève acquiert-il une conscience morale lui permettant de comprendre, respecter et partager des valeurs humanistes de solidarité, de respect et de responsabilité.

La morale enseignée est une morale civique en ce qu'elle est en lien étroit avec les valeurs de la citoyenneté (connaissance de la République, appropriation de ses valeurs, respect des règles, de l'autre, de ses droits et de ses biens). Il s'agit aussi d'une morale laïque fondée sur la raison critique, respectueuse des croyances confessionnelles et du pluralisme des pensées, affirmant la liberté de conscience. En cela, cette morale laïque se confond avec la morale civique. L'EMC s'inscrit dans un ensemble plus large qui rassemble, au sein des établissements scolaires, une éducation à la laïcité et aux valeurs de la République, une éducation aux médias et à l'information, un enseignement laïque des faits religieux et le parcours citoyen (ainsi que les deux autres parcours : parcours éducation artistique et culturelle et parcours avenir).

L'EMC se fonde sur l'acquisition de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire par les élèves. Ceux-ci relèvent aussi bien de l'exercice de la citoyenneté républicaine que de l'appropriation des principes de la laïcité et de la compréhension de la dimension morale de l'homme moderne. Les professeurs, pour enseigner ces programmes, peuvent ainsi mobiliser de nombreuses ressources émanant de leur champ disciplinaire, de leur culture savante, des situations de la vie quotidienne et de leurs engagements pédagogiques.

VI. DEVELOPPER L'ESPRIT CRITIQUE

● **Ange Ansur. Directrice du programme Les Savanturiers-Ecole de la recherche.**

C'est en 2013 qu'Ange Ansur a créé avec François Taddéi, le programme éducatif « Les Savanturiers-L'école de la recherche », qui constitue la principale branche pédagogique du Centre de Recherche Interdisciplinaire

(CRI) fondé en 2005 par François Taddei et Ariel Lindner. L'ambition du dispositif est de s'appuyer sur les méthodes et enjeux de la recherche pour construire des apprentissages rigoureux et productifs. L'éducation par la recherche développe l'esprit critique de l'élève, sa volonté d'explorer l'inconnu et de travailler en coopération. Apprendre par la recherche aide au développement, chez les jeunes en formation, d'une rigueur de pensée scientifique. En adoptant une posture de chercheurs, les élèves sont invités à produire leurs propres savoirs dans le cadre de projets et à communiquer le résultat de leur travail dans une démarche d'apprentissage interdisciplinaire.

Dans le cadre du programme Les Savanturiers, l'Université Paris Descartes/CRI délivre le diplôme FAIRE (Formation pour les alliances ingénierie recherche éducation), diplôme universitaire qui répond à cette demande d'évolution des compétences professionnelles et propose une formation visant à permettre l'acquisition des savoirs et les méthodes nécessaires à l'intersection des recherches scientifiques et des pratiques professionnelles.

Il s'agit donc former à l'articulation et à la collaboration entre pratiques éducatives de terrain et recherches, permettant de mener dans un contexte de pratique éducative, des changements durables accompagnés pour une initiation aux procédures d'analyses objectivables. L'objectif est de concevoir, piloter et implémenter des changements durables et évolutifs, dans les interactions d'apprentissage entre élèves, enseignants, mentors et paradigmes éducatifs.

VII. MEMORIAL DE CAEN : FAVORISER LA DIVERSITE ET L'OUVERTURE CULTURELLE

● Stéphane Grimaldi, Directeur Général du Mémorial de Caen

Le Mémorial, inauguré le 6 juin 88 par François Mitterrand, est construit sur un ancien blockhaus. Il est connu pour être la mémoire de la Seconde Guerre mondiale et notamment du débarquement allié qui se déroula non loin. Cependant, le mémorial a une fonction plus vaste de prise de conscience du visiteur sur les sujets de la guerre. A cette fin, une large série de clichés, des avions et autres objets de guerre sont exposés dans les différentes salles du mémorial. A travers une collection de 40 000 clichés concernant la Seconde Guerre Mondiale, le mémorial incite le visiteur à réfléchir sur le fléau de la guerre et sur les conditions à mettre en oeuvre pour maintenir la paix. Le Mémorial présente un parcours historique de 1918 à nos jours évoquant dans le contexte international du 20e siècle, les enjeux, le déroulement et la signification de la Seconde Guerre mondiale. En 2002, le musée s'est agrandi avec l'ouverture d'une nouvelle aile principalement consacrée à la guerre froide. Les deux parcours muséographiques réunis permettent de couvrir les années 1919 à 1989, du traité de Versailles à la chute du mur de Berlin

L'idée d'un mémorial pour la paix est venue du maire de Caen, Jean-Marie Girault qui avait 17 ans en 1944 et avait vu son pays détruit et rasé. Le 10 septembre 1986, les 13 premières pierres du bâtiment sont posées à l'emplacement du poste de commandement du général Richter, commandant la 716^e division d'infanterie allemande pendant le Débarquement et la bataille de Normandie. Le bâtiment est inauguré le 6 juin 1988 par le président de la République française François Mitterrand en présence des chefs d'État ou de gouvernement de onze autres pays impliqués dans la bataille de Normandie. Le musée reçoit chaque année 400 000 personnes dont 100 000 élèves.

Le mémorial de Caen s'intéresse particulièrement à la Shoah et, au-delà de la question des mémoires conflictuelles et des concurrences mémorielles, consacre une partie de son espace à l'enseignement de l'holocauste et à la défense sa spécificité. Une exposition est actuellement en cours. Intitulée « Dessins assassins », elle présente plusieurs centaines de dessins, affiches et objets anti-sémites appartenant à Arthur

de Langerman. Fils de déportés juifs, le diamantaire belge Arthur Langerman détient la plus grande collection de dessins et caricatures antisémites au monde (7 500). Pendant des dizaines d'années, Arthur Langerman s'est lancé dans la collecte de ces documents pour tenter de comprendre ce qu'était l'antisémitisme au début du XXème siècle et comment l'Europe presque entière, devenue antisémite, avait rendu possible l'holocauste.

● **Diversité, inclusion et ouverture culturelle. Par Derrick Gay, Consultant en diversité, professeur à l'Université de Pennsylvanie.**

Dr. Derrick Gay est un consultant internationalement reconnu auprès des écoles et des organisations éducatives du monde entier sur les questions de diversité, d'inclusion et de citoyenneté mondiale. Dr Gay collabore avec des leaders d'opinion en éducation pour favoriser l'empathie, cultiver la compétence culturelle et approfondir l'inclusion. L'approche du Dr Gay pour approfondir l'inclusion s'appuie sur sa vaste connaissance des théories et recherches universitaires, son expertise en développement organisationnel et ses 18 années d'enseignement en classe, coaching, direction musicale et administrateur principal. Diplômé du Oberlin College, du Conservatoire Oberlin, du Klingenstein Center de l'Université de Columbia et de l'Université de Pennsylvanie, Dr. Gay a collaboré avec la NYSAIS Annual Diversity Conference (New York), le Winsor-Belmont Hill Gender Awareness Forum (Maryland), la conférence annuelle sur la diversité de l'école Catlin Gabel (Orégon) et avec les écoles Westminster (Georgie). A l'international, Derrick a mené des recherches à l'American Community School de Beyrouth (Liban), au Robert College d'Istanbul (Turquie), animé un atelier sur les compétences culturelles des élèves à l'école internationale de Kampala (Ouganda), travaillé avec des filles de Grade V à la Wenona School de Sydney (Australie) et a maintenu une relation de consultant de trois ans avec l'école internationale de Macaé (Brésil). Enfin, le Dr Gay a prononcé le discours de clôture de la 50e Conférence annuelle de l'Association pour l'avancement de l'éducation internationale.

Pour le Dr Gay, notre monde est une diversité à réunir et l'école est le principal outil pour y parvenir. L'école éduque en effet à la connaissance de soi et de l'autre. Elle doit aider les élèves à développer des identités sociales positives en fonction de leur appartenance. C'est la condition pour les ouvrir à la diversité et faire qu'ils se sentent à l'aise avec ceux qui sont différents, qu'ils échangent respectueusement avec eux, qu'ils fassent preuve de respect envers l'histoire et valorisent la diversité sociale. Cela les mènera à entreprendre des actions où ils feront preuve d'empathie envers les exclus et marginalisés, reconnaîtront les stéréotypes, regarderont les personnes comme individus et non comme représentants de groupes, et lutteront contre l'injustice au niveau individuel et institutionnel. Dr Gay aime citer cette phrase de Maya Angelou : « les gens vont oublier ce que tu as dit, ce que tu as fait ; ils n'oublieront jamais comment ils se sont mieux sentis grâce à toi ».

● **Ron Canuel, PDG pour Le Partenariat en Education, Canada.**

Après des études supérieures en administration des affaires (MBA) à l'Université McGill, Ron Canuel a été tour à tour enseignant, directeur d'établissement, directeur de service de ressources humaines et directeur général de commission scolaire. Il a initié et accompagné l'implantation d'un programme visant à l'intégration de l'outil informatique dans le quotidien des élèves de la troisième à la onzième année. Il a par la suite été invité à participer au développement de programmes similaires et à témoigner de son expérience en Amérique du Sud et en Afrique.

Conférencier de renommée internationale, il est reconnu comme expert en matière d'amélioration des pratiques en pédagogie et en administration scolaire. Il occupe aujourd'hui le poste de président directeur général de l'Association canadienne d'enseignement (ACE), et à ce titre parcourt la planète en quête de pratiques novatrices en gouvernance et en organisation scolaire.

Pour Ron Canuel, la véritable innovation en matière d'éducation ne peut se produire que si une nouvelle structure est créée, nourrie par des penseurs critiques et prise en charge par des preneurs de risques qui encouragent la transformation. En un mot, celle qui accorde une grande importance à la création et à la perspicacité dans un modèle d'enseignement/apprentissage en classe. Cette nouvelle structure doit se nourrir de la recherche sur la façon dont certaines institutions évoluent avec succès, comparativement à celles ayant du mal à initier tout changement, que ce soit l'innovation ou de simples améliorations. À l'heure actuelle, les établissements d'enseignement sont embourbés dans des structures qui occultent trop souvent toute forme d'innovation ou de créativité. Par conséquent, l'innovation est peu valorisée, peu reconnue et peut difficilement devenir systémique. Ce n'est pas que les gens œuvrant en éducation soient de mauvaise foi. Leurs intentions sont nobles et méritent soutien et respect. Il ne manque pas non plus de gens créatifs et imaginatifs dans notre milieu. Le problème se situe plutôt dans la structure elle-même qui valorise trop le respect de l'uniformité et la conformité.

● **Diversité des mémoires. Mémorial de Caen. Par Francis Eustache, Directeur de l'Unité 1077. Inserm-EPHE-UniCaen.**

Francis Eustache est un chercheur en neuropsychologie et en imagerie cérébrale, spécialisé dans l'étude de la mémoire et de ses troubles. Il dirige l'unité Inserm-EPHE-université Caen-Normandie U1077, intitulée « Neuropsychologie et imagerie de la mémoire humaine ». Il est l'auteur de nombreux travaux en psychologie cognitive, imagerie cérébrale, neuropsychologie cognitive, et neuropsychologie clinique. Il a été l'un des premiers chercheurs en France à utiliser la neuroimagerie cérébrale dans l'étude de la mémoire humaine. Ses travaux en neuropsychologie en imagerie cérébrale ont permis une meilleure compréhension de la mémoire humaine et de ses troubles, notamment dans différentes pathologies comme la maladie d'Alzheimer, les démences fronto-temporales et les syndromes amnésiques. Il codirige, avec l'historien Denis Peschanski, le programme de recherche transdisciplinaire et longitudinal intitulé « 13-Novembre », qui porte sur la construction des mémoires individuelles et collectives après les attentats perpétrés à Paris et sa banlieue en novembre 2015.

● **Programme « 13 Novembre ». Par Denis Pechanski, directeur de recherche au CNRS.**

Denis Peschanski codirige, avec Francis Eustache, sous l'égide de l'INSERM et du CNRS, un programme de recherche sur les mémoires traumatiques autour des attentats du 13-Novembre. Il se base sur les travaux de mémoire individuelle collective menés par Emile Bergson, Emile Durkém et Maurice Albax. L'impact individuel et collectif d'un événement comme celui du 13 novembre devient immédiatement un phénomène mémoriel pour l'individu comme pour la société. Une représentation de ce passé immédiat se reconstruit tout de suite, pour chacun, selon l'endroit où il se trouve et la façon dont il le perçoit. Puis, très vite, se met en jeu une interaction entre cette mémoire individuelle et la mémoire collective, nourrie par les images et les informations diffusées par les réseaux sociaux et les médias. Tout cela participe à un "puzzle mémoriel". Tous les individus, surtout les victimes et les témoins, ont besoin de construire un récit cohérent. Ce récit est nécessaire car si ce mécanisme automatique ne se fait pas immédiatement, il se fera de manière pathologique. Les témoins du 13 Novembre évoquent les odeurs de fumée et de poudre. Au fur et à mesure, le récit initial s'unifie pour devenir cohérent. Il résulte d'une interaction entre le vécu, le récit des proches, et ce que la mémoire collective a transmis via les grands médias. Les images de la télé peuvent s'ajouter à ces souvenirs ou faire réémerger le refoulé. L'historien, le sociologue et le psychologue ne s'intéressent pas à la vérité judiciaire mais à la vérité du témoin. Au bout d'un certain temps, un tri s'opère pour aboutir à un grand récit qui donne du sens.

Une clé vient des neurosciences, qui montrent que dans notre cerveau deux circuits différents jouent : l'un correspond aux émotions, au pathos ; l'autre à la rationalité, à l'action, à la réflexion. Le programme « 13-Novembre » va analyser ce processus sur dix ans. Pour comprendre la mémoire collective, il faut comprendre le fonctionnement cérébral de la mémoire et pour cela il faut comprendre la dynamique sociale. Avec des historiens, des sociologues, des neuroscientifiques et des psychologues, le programme « 13 Novembre » a créé un protocole transdisciplinaire, avec des entretiens filmés avec l'INA. 1 000 personnes, plus ou moins proches du cœur de l'événement, ont été interviewées. Ceux du cercle 1 sont les survivants, les témoins directs, les intervenants extérieurs, les proches (veufs et parents), ... Ces témoignages durent parfois plus de 3h30. Les personnes du cercle 2 (les voisins, non-témoins), du cercle 3 (la métropole de Paris) et du cercle 4 (trois villes de province) sont aussi suivies. Tout événement historique donne lieu à une mémoire individuelle, une mémoire partagée, une mémoire collective, et une mémoire culturelle. Il faut faire interagir ces différentes sortes de mémoire pour construire un grand récit, à la fois guérissant et mobilisateur. C'est ce qui fera que la société sera ou non dans la résilience. Entre ceux qui veulent une reconstruction unitaire de la société autour du socle des valeurs partagées visées par ces attentats, héritées de la Révolution et de la Résistance, et les forces de dislocation de ces valeurs, c'est un champ de tension permanent.

VIII. LA PLACE DE L'ÉLÈVE DANS L'ÉCOLE

- **Technologie et pédagogie : de nouveaux espaces d'apprentissage au service de pédagogies innovantes.**
Par Marc Durando, Directeur exécutif d'European SchoolNet.

European Schoolnet

Depuis sa création par les Ministères de l'Éducation en 1997, l'association European Schoolnet s'est imposée en tant que plateforme européenne pour encourager les établissements scolaires à optimiser l'utilisation des technologies dans l'enseignement, promouvoir la dimension européenne dans les écoles et dans l'éducation et améliorer la qualité de l'enseignement en Europe en s'appuyant sur l'usage des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement). Aujourd'hui, European Schoolnet coopère avec 30 ministères de l'Éducation, plusieurs centaines de milliers d'enseignants et écoles et une cinquantaine de sociétés impliquées dans le secteur éducatif. De manière plus spécifique, European Schoolnet : appuie et encourage la collaboration et la coopération entre les établissements scolaires d'Europe ; offre aux écoles dans toute l'Europe des services informatifs et pédagogiques présentant une valeur ajoutée européenne ; encourage le développement professionnel des enseignants ; contribue au développement de l'apprentissage assisté par les technologies dans les écoles ; diffuse des exemples de bonnes pratiques et étudie de nouveaux modèles pour l'enseignement et l'apprentissage ; offre à ses membres et réseaux partenaires des services, contenus et outils basés sur les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ; et facilite le développement d'une approche commune en matière de standards et d'interopérabilité.

Future Classroom Lab

European Schoolnet vient de créer le Future Classroom Lab au sein de son bureau situé au centre de Bruxelles. Ce nouvel espace d'enseignement et d'apprentissage est une initiative réalisée en partenariat entre European Schoolnet et ses principaux partenaires industriels dans le domaine des TIC à caractère éducatif. Le Future Classroom Lab a initialement été conçu afin de présenter des scénarios pour l'enseignement et l'apprentissage dans la classe du futur, mis au point dans le cadre du projet iTEC. En raison du très large intérêt manifesté par les différents acteurs impliqués, notamment les autorités régionales et locales chargées de l'éducation, l'initiative s'est développée. Le concept initial du Future Classroom Lab a été mis au point en collaboration avec RM, l'un des principaux fournisseurs de logiciels, d'infrastructures et de services TIC du secteur de l'éducation du Royaume-Uni. En collaboration avec RM et d'autres fournisseurs de TIC, European Schoolnet a mis au point la division de l'espace ouvert en cinq zones flexibles, chacune conçue et équipée des meubles et

technologies nécessaires permettant de soutenir les activités d'enseignement et d'apprentissage spécifiques développées pour la classe du futur du projet ITEC. Le Future Classroom Lab dispose également d'une salle faisant office de classe interactive, afin d'illustrer la façon dont une salle de classe traditionnelle peut se servir des technologies pour renforcer l'interactivité et la participation des élèves.

Nouvelles stratégies TIC

Outre la mise à disposition d'un espace permettant aux décideurs politiques de redéfinir leurs stratégies en matière de TIC, le Future Classroom Lab offre aux enseignants, chefs d'établissements et conseillers en TIC des formations et des possibilités de développement professionnel continu. Les praticiens apprennent à mettre en œuvre les concepts de la classe du futur et se voient dispenser des cours approfondis sur une série de sujets liés à l'utilisation efficace des TIC à l'école. European Schoolnet vise à utiliser le Future Classroom Lab afin de démontrer et mettre en valeur la façon dont les nouvelles approches d'enseignement et d'apprentissage peuvent être déployées avec succès. Les décideurs politiques ont également la possibilité d'examiner les stratégies de formation/soutien et le niveau d'investissement nécessaires afin d'intégrer et de poursuivre ces nouvelles approches à grande échelle à niveau national et régional. Le Future Classroom Lab est avant tout un espace d'apprentissage flexible pour expérimenter différents types et styles d'apprentissage, facilités par la technologie de nouveaux équipements et un nouveau design. C'est un espace pour promouvoir à la discussion sur les futures stratégies en matière d'apprentissage avec les enseignants, les élèves ainsi que les décideurs politiques.

Driving innovation in Education

En 2017, European Schoolnet a publié « Promouvoir l'innovation dans l'éducation : Jusqu'où nous sommes allés et où nous allons » (Driving innovation in education : how far we have come and where we are going) où l'institution réfléchit sur son passé et lance sa vision de l'avenir. European Schoolnet entend soutenir le développement des citoyens numériques, contribuer au développement professionnel des enseignants à travers son Future Classroom Lab et son European Schoolnet Academy, et contribuer à l'innovation à travers des projets pilotes et la définition d'éco-systèmes pour soutenir le changement systémique. C'est grâce à ce travail que European Schoolnet espère continuer à transformer l'éducation pour les années à venir. Vingt ans se sont écoulés depuis sa création et European Schoolnet est aujourd'hui un réseau de 31 membres (Ministères de l'Éducation, industriels, laboratoires d'apprentissage, autorités territoriales, ...) tous unis dans la mission de transformer l'éducation en Europe. L'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment en tirant parti des avantages de l'utilisation pédagogique de la technologie, est au cœur de ses activités, que ce soit par des activités de réseaux scolaires paneuropéens, des expérimentations politiques à travers des projets pilotes, l'interopérabilité ou l'échange de connaissances et des ressources d'apprentissage, ou en mettant l'accent sur les compétences numériques et les questions de citoyenneté ainsi que sur l'éducation STEM. European Schoolnet continuera à rassembler les ministères de l'éducation, les écoles, les enseignants et les partenaires de l'industrie afin de permettre la coopération au niveau européen et d'apporter l'innovation dans l'éducation.

Numérique

Le numérique est une opportunité pour revoir les pratiques professionnelles. Des objectifs clairs doivent viser une meilleure intégration du numérique et de la pédagogie avec tous les acteurs, afin d'inscrire la transition numérique dans un projet global pour l'école, éclairer la pratique des enseignants par les nouveaux apports de la recherche, faire évoluer les critères d'évaluation et instaurer la confiance à tous les niveaux.

Il faut libérer les initiatives, mener plus d'expérimentations, de recherche et de projets de valorisation ; faire évoluer les modalités de formation (besoin des enseignants, échanges de pratiques, ressources en ligne, MOOCs), passer de l'enseignant innovant à l'école innovante (rôle du chef d'établissement, nouveaux espaces

d'apprentissage, confiance versus contrôle), et déployer à grande échelle les innovations (conditions de propagation, approche systémique, importance des processus). Trois facteurs critiques de succès apparaissent : faire connaître (évidence montrant que c'est possible) ; reconnaissance et temps (donner reconnaissance et temps aux enseignants) ; décision politique (pas de retour en arrière possible).

Michael Fullan

European Schoolnet s'inspire beaucoup des travaux de Michael Fullan, autorité mondiale en matière de réforme de l'éducation dont le travail vise à aider tous les enfants à mieux apprendre. Ancien doyen de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (OISE) de l'Université de Toronto, Michael conseille les décideurs politiques et les dirigeants locaux du monde entier en matière de leadership en éducation. Le livre de Michael Fullan qui a révolutionné la théorie et la pratique du changement éducatif est « La nouvelle signification du changement éducatif », étude sur le changement éducatif. Basé sur un travail pratique avec les systèmes éducatifs de plusieurs pays, le texte a permis de saisir les dilemmes et les idées directrices pour une réforme systémique réussie à grande échelle.

● **De nouveaux espaces d'apprentissage au service de pédagogies innovantes. Par Thierry Karsenti, professeur à l'Université de Montréal, chaire de recherche du Canada sur les technologies éducation.**

La passivité numérique

Thierry Karsenti définit le concept de « passivité numérique » en éducation comme un phénomène qui se produit lorsque les apprenants ont accès à toutes sortes de dispositifs technologiques (ordinateurs portables, tablettes, téléphones intelligents, etc.), mais en font un usage pédagogique limité en classe. L'intégration des outils numériques doit donc être réfléchi et planifiée. Les technologies ne se substituent pas à la relation pédagogique, essentielle au bon climat de classe et facteur important de motivation. Elles peuvent cependant soutenir cette relation de plusieurs façons, en offrant : une plus grande facilité de communication entre l'étudiant et l'enseignant ; la possibilité d'offrir une rétroaction plus rapide, plus complète ou plus personnalisée ; une meilleure accessibilité aux contenus ou une flexibilité dans la manière de présenter l'information (caractère inclusif) ; la possibilité, pour les étudiants, de prendre part plus activement au processus de construction des connaissances et à l'acquisition de nouvelles compétences. Les technologies peuvent donc favoriser l'engagement des étudiants à plusieurs égards, mais elles ne constituent pas une fin en soi. Personnaliser les apprentissages avec le numérique peut favoriser l'engagement des élèves.

Numérique et réussite éducative

Le numérique peut être un outil efficace pour vaincre la passivité numérique. Thierry Karsenti a mené des projets de recherche avec les élèves à besoins particuliers, soit 300 000 apprenants en Afrique, Asie et Amérique du Sud. 40 jours par an ont été passés dans des classes à observer. Quatre constats émergent : le numérique peut participer à la réussite éducative de tous les apprenants ; le numérique peut participer à la personnalisation des apprentissages ; l'important n'est pas le numérique mais ses usages ; il n'y a pas de lien entre la passivité numérique, l'investissement technologique et la réussite éducative.

Fracture numérique et fracture des usages

Selon John Hattié, dans « Visible learning », il faut démonter le mythe de la passivité du numérique. Le numérique n'intervient qu'en 40^e position dans la réussite scolaire. Pour Hattié, la fracture numérique existe en même temps que la fracture des usages. Il n'y a donc pas d'impact du numérique sur la réussite scolaire. Comment le numérique peut-il participer à la réussite scolaire ? Ce qui favorise l'apprentissage, c'est le

contexte où chaque élève a son appareil ; il faut donc former et responsabiliser les élèves. La passivité numérique s'observe quand les apprenants n'utilisent pas le numérique ou le font à d'autres fins. Pour vaincre la passivité numérique, il faut personnaliser les apprentissages. Ce n'est pas le numérique seul qui peut motiver (ou démotiver) les élèves mais les usages pédagogiques qu'on en fait.

● **L'école française, une pédagogie laïque pour un monde interculturel. Catherine Becchetti-Bizot. Inspectrice générale, médiatrice de l'Education Nationale.**

Inspectrice générale de l'éducation nationale, première directrice du numérique pour l'éducation, aujourd'hui médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Catherine Becchetti-Bizot est l'auteure du rapport « Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique : vers de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner ».

La classe inversée : une philosophie, plus qu'une méthode

Catherine Becchetti-Bizot consacre une large partie de ses travaux à la classe inversée, qu'elle considère être plus une philosophie qu'une méthode. « C'est cet intérêt pour les pratiques pédagogiques liées au numérique qui a fait que très rapidement je me suis rendu compte que la classe inversée pouvait être un emblème, un bon exemple en tout cas de ces nouvelles pratiques qui se développent dans les établissements scolaires, en particulier dans les classes. Des pratiques qui sont pédagogiques mais qui vont bien au-delà puisqu'elles impliquent et engendrent aussi un certain nombre de changements dans l'organisation du temps et de l'espace scolaire, dans l'organisation de la vie de l'établissement, dans les postures des différents acteurs de l'éducation et c'est ce qui m'a amené ensuite finalement à travailler plus largement et de manière plus systémique sur la forme scolaire en général ».

Apprentissage et autonomie

La classe inversée (« flipped classroom » en anglais) est une approche pédagogique qui inverse la nature des activités d'apprentissage en classe et à la maison, ce qui amène une modification des rôles traditionnels d'apprentissage. Les élèves étudient leurs cours chez eux, pour que les activités en classe deviennent plus concrètes pour eux. Durant les heures d'apprentissages, ils ne feront que des exercices d'applications et de découvertes. Ce n'est plus l'enseignant qui apporte les connaissances d'un nouveau chapitre, mais il aidera l'élève pour la compréhension des notions importantes et aura plus de temps pour suivre l'élève au cas par cas. L'enseignant jouera donc le rôle de guide dans les apprentissages de l'élève. C'est ce caractère très empirique et évolutif de la pédagogie qui est la caractéristique de la classe inversée. Il y a une unité de vision, de regard sur l'élève. Contrairement à une classe « traditionnelle », les enseignants ne dépensent pas leur énergie dans la première étape : les élèves peuvent la franchir par eux-mêmes. Au XXI^e siècle, l'accès à l'information est devenu très facile, en particulier grâce à sa disponibilité sur Internet ou sur des logiciels spécifiques. « Rien ne clarifie davantage les idées que le fait d'avoir à les expliquer aux autres » souligne Eric Mazur dans son ouvrage « Peer Instruction ». Les principes méthodiques fondamentaux de la classe inversée sont des apprentissages à travers la découverte, la résolution des problèmes par soi-même, des activités orientées, toutes choses qui encouragent à plus d'autonomie chez l'apprenant.

● **Ron Canuel. PDG pour Le Partenariat en Education**

Que faire pour la voix de l'enfant soit écoutée ? La pédagogie est laïque par définition car c'est la relation à l'enfant qui l'amène à édifier ses compétences. C'est l'altérité par rapport à l'enfant. La pédagogie active et vivante de la laïcité s'adresse à l'enfant comme une individualité dans sa globalité. Claire Brisset dit « on aime

les enfants (école bienveillante) mais nos sociétés ont peur des enfants ». Parfois, on n'aime pas certains enfants car ils apportent avec eux des représentations que l'on craint. L'école doit répondre aux grands défis de la société. La laïcité doit apporter des réponses aux réalités que vivent les enfants. L'enjeu de la pédagogie doit être de montrer aux enfants que quand on apprend ensemble, quand on fait société, la laïcité devient possible. La convention internationale des droits de l'enfant mériterait d'être mieux expliquée, analysée, ... Il faut construire un ensemble de savoir-faire bienveillants et se dépouiller de réflexes pas utiles dans les apprentissages.

Parmi les nouveaux outils pédagogiques, on peut citer « Aurasma », une application mobile permettant de « lire » la réalité augmentée réalisée spécifiquement pour cette application. Elle permet de créer sa propre réalité augmentée. Incruster une image ou une vidéo sur un élément du réel depuis son smartphone ou sa tablette devient alors possible. Cet ensemble « incrustation virtuelle – élément déclencheur (appartenant au réel) » constitue ce qu'on appelle une aura. Avec l'application « Aurasma », on peut ainsi créer, partager et lire des auras. L'outil, au fort potentiel, est disponible gratuitement et sa prise en main en classe aisée même pour des enseignants peu aguerris dans le domaine numérique.

IX. ATELIERS

● **AMELIORER LE CLIMAT SCOLAIRE. Par Jules Lepagney, directeur du primaire au Lycée Français Jules Verne, de Ténérife (Canaries, Espagne). Et Hervé Saint Mézard, proviseur du Lycée Français Jules Verne, de Ténérife.**

Cet atelier réfléchit sur les pratiques pédagogiques, en vue d'améliorer le climat scolaire : formations en établissement, échanges pédagogiques, projets interdégradés et transdisciplinaires au service d'une relation à l'élève. Les observations croisées sont faites par des enseignants ou des classes qui vont voir ce que d'autres font. Des collègues de CM1/CM2 interviennent auprès de ceux d'autres classes. Ils sont en binôme. La question qu'ils se posent est : « Comment rendre les enfants plus acteurs ? Les laisser se lever, intervenir, ... ». Des entretiens ont lieu avec les enseignants pour voir comment se font les enseignements.

Deux ouvrages à valeur pédagogique ont été mentionnés durant l'atelier. Dans le « Le grand roman des mathématiques », Michaël Launay revient sur l'histoire des mathématiques de la préhistoire à nos jours. Dans « Enseigner avec tact », Eirick Prairat entend réhabiliter le tact et lui donner une vie en pédagogie. Le tact est une vertu discrète qu'on aurait tort de sous-estimer ou de négliger. Eirick Prairat souligne l'importance du tact pour le pédagogue. En tant que savoir-faire pédagogique, il est capable à saisir le sens d'une situation pour réagir convenablement.

Dans le programme du Lycée Français Jules Verne de Ténériffe, les thèmes liés aux pratiques pédagogiques sont tous étudiés : la loi et l'esprit de la loi, espace et bien être, empathie, interaction linguistique et didactique, pédagogie réflexive, envie d'apprendre et motivation, pédagogie et neuropsychologie.

Le programme prend en compte les parents qui rencontrent les enseignants et font d'excellentes propositions. C'est d'ailleurs sur la suggestion des parents que le Lycée français Jules Verne de Tenerife a adopté pour sa cantine, le dispositif ECO COMEDOR développé par le gouvernement des Canaries. Ce programme engage l'établissement scolaire à servir dans sa cantine des produits locaux, biologiques dans la mesure du possible et de saison. Le label, qui certifie la qualité de l'alimentation servie, est également un gage de transparence pour tous les utilisateurs. Les objectifs visés par ce projet d'« écocantine » sont non seulement d'améliorer la qualité de l'alimentation proposée aux élèves, mais aussi de renforcer la politique de sensibilisation aux problématiques de santé publique et de favoriser la production agricole écologique aux Canaries. Sérénité

dans les locaux, bonnes conditions d'enseignement, respect de la santé et temps de pause sont aussi les clefs pour mieux impliquer les élèves dans leurs apprentissages.

Le lycée essaie également de rendre les élèves les plus actifs possible. Ils sont incités à être délégués de classe, médiateurs, écodélégués, ... D'autres initiatives visent à créer des moments de transdisciplinarité, des événements où l'ensemble du lycée s'engage. La formation des enseignants vise elle aussi à faire que le climat scolaire soit favorable, en faisant en sorte que les professeurs aient du temps pour travailler entre eux, qu'ils alternent pratique et théorie et entretiennent une dynamique d'équipe, qu'ils organisent un travail collaboratif en groupe avec des actions de co-construction et de coopération. Enfin, il s'agit d'aider les professeurs à être plus que de bons techniciens pour devenir de bons enseignants, à rendre les enseignements plus intéressants en faisant des liens, à faire attention à tous les élèves afin de les faire tous entrer dans le débat.

● **DE L'ÉLÈVE ACTEUR À L'ÉLÈVE AUTEUR DE SES APPRENTISSAGES, TOUT AU LONG DE SA VIE. PAR Marine Campedel, formatrice en neurosciences éducatives, membre du Grene (Groupe de Recherche en Neurosciences Educatives).**

Cet atelier propose de réfléchir autour de l'idée d'un élève qui ne se contente pas d'être acteur mais qui devient progressivement auteur de ses apprentissages, c'est-à-dire capable de revendiquer ses acquis, de les mobiliser et de les faire évoluer. Les objectifs sont : de nous interroger sur nos croyances sur le cerveau et l'apprentissage et discuter de leurs conséquences ; de découvrir la plasticité cérébrale et son lien avec les apprentissages et l'équilibre électro-chimique du neurone aux fonctions cognitives ; de nous initier aux quatre piliers de l'apprentissage selon S. Dehaene et de comparer leur apport à ceux de la Gestion Mentale, en particulier les gestes d'attention et de mémorisation ; de réviser notre définition de l'intelligence à la lumière des neurosciences (H. Gardner) ; de comparer l'apport des intelligences multiples avec celui de la Gestion Mentale ; de situer la place des émotions dans l'acte cognitif.

● **PLURILINGUISME, INTERNATIONALISME ET INTERCULTURALITÉ. Dr Josep Gonzalez, Ecole internationale du Canada (Toronto French School), Toronto.**

L'école doit favoriser chez les élèves une perspective internationale et universelle qui les aide à comprendre les enjeux de notre société et les encourage à s'y engager. Plurilinguisme, internationalisme et interculturalité sont ainsi à la base de la citoyenneté mondiale.

Les réflexions de l'atelier ont porté sur :

- le lien entre identité et langue maternelle, le lien avec la mère et la langue maternelle, à travers laquelle l'enfant établit ses relations avec sa mère et le monde ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- la maîtrise de la langue et la sophistication de la pensée ;
- l'éducation à la citoyenneté mondiale, la connaissance approfondie, les notions de justice, respect et dignité, l'objectif étant de trouver des solutions globales à des défis globaux ;
- la citoyenneté mondiale et le néolibéralisme anglo-saxon ;
- apprendre à agir dans l'intérêt du bien commun ;
- comprendre l'humain dans toute sa complexité ;
- le plurilinguisme ;
- perspective internationale et âme universelle ;
- l'éducation comme voyage à la recherche de la personne (mon identité), du citoyen (notre société), et l'humain (notre espèce).

● **LES BIAIS COGNITIFS, ENTRAVES A L'ESPRIT CRITIQUE ?** Par Clotilde Chauvin, professeure documentaliste, chargée de mission et de formation médiathèques réseau MLF/OSUI. Latifa Sami, professeure documentaliste au Lycée Français International Louis-Massignon, Bouskoura, Maroc.

Les biais cognitifs sont des raccourcis de pensée qui nous trompent en faisant dévier notre jugement du raisonnement analytique. Les biais cognitifs, qui consistent en des connections inconscientes que l'on fait et qui font qu'on se laisse influencer bien malgré soi, nous installent dans des automatismes de pensée qui peuvent nous induire en erreur et détourner notre regard critique. Comment résister et douter de ses pensées et de ses émotions pour nous aider à prendre du recul ? Comment l'empathie cognitive peut nous aider à changer de point de vue si nécessaire ?

Effet de Halo

L'effet de halo est l'un des biais cognitifs les plus connus de la psychologie moderne, et peut s'observer très fréquemment dans la vie quotidienne. Il consiste en la réalisation d'une généralisation erronée à partir d'une seule caractéristique, ou qualité, d'un objet ou d'une personne. Nous réalisons un jugement à partir duquel nous présumons du reste des caractéristiques du sujet évalué. L'effet de Halo conduit à des interprétations et perceptions sélectives d'informations allant dans le sens d'une première impression (« il ne voit que ce qu'il veut bien voir ». Cet effet a été découvert et nommé par le psychologue Edward L. Thorndike en 1920, à partir d'une étude au sein de l'armée, durant laquelle il a pu observer que les officiers attribuaient des caractéristiques positives à leurs supérieurs, une fois qu'ils avaient découvert une qualité positive chez eux. À l'inverse, ils ne voyaient plus que des éléments négatifs dans leur personnalité à partir du moment où ils avaient évalué une qualité négative dans leur comportement. L'effet de halo influence notre évaluation des autres et de notre environnement. Nous croyons tous avoir des jugements objectifs, mais ce n'est pas le cas. Le biais de halo (l'habit ne fait pas le moine) consiste à interpréter et percevoir de façon sélective des informations allant dans le sens d'une première impression (on ne voit que ce qu'on veut bien voir). Ce biais épouse la tendance à aimer ou détester tout en bloc chez quelqu'un. Se départir de ce biais demande de faire un effort cognitif et de se demander « Quelles sont les compétences de ce candidat » plutôt que « Ce candidat a-t-il l'air compétent ? ».

Effet Pygmalion

Un autre biais cognitif est l'Effet Pygmalion (ou effet Rosenthal & Jacobson). Il s'agit d'une prophétie autoréalisatrice qui provoque une amélioration des performances d'un sujet, en fonction du degré de croyance en sa réussite venant d'une autorité ou de son environnement. Depuis la publication de l'ouvrage de Rosenthal et Jacobson sur l'Effet Pygmalion à l'école, la question de savoir si les préjugés des enseignants influencent les productions des élèves est posée et si les enseignants sont conscients des différences de comportements qu'ils opèrent en fonction des élèves. On sait aujourd'hui que les élèves appartenant à des groupes dits stigmatisés réussissent moins bien à l'école. On peut prendre comme exemple les enfants d'origine modeste, les enfants d'origine étrangère ou encore les filles en mathématique. En observant les enseignants, on voit qu'ils « administrent » un traitement particulier aux élèves qu'ils jugent moins capables. Les enseignants acquiescent moins souvent avec les élèves qu'ils jugent plus faibles. On observe également qu'ils se maintiennent à une distance plus importante, qu'ils leur sourient et qu'ils les regardent moins souvent dans les yeux, qu'ils les soutiennent moins lors de leur éventuelle prise de parole. En outre, les élèves jugés faibles se voient offrir moins d'opportunités pour apprendre. En effet, on les interroge moins souvent et des contenus moins complexes leur sont préférentiellement enseignés. Les enseignants persistent davantage avec les élèves qu'ils jugent « bons » en leur fournissant plus d'indices pour trouver une solution à un problème et

les questions de l'enseignant sont davantage reformulées. L'effet Pygmalion à l'école constitue un problème social parce que certains groupes d'élève (et particulièrement ceux affublés d'un stigmate) sont traités systématiquement de manière défavorable. En conclusion, on peut dire que l'enseignant joue un rôle non négligeable dans le processus de sélection sociale. Cet état de fait préserve insidieusement la pérennité d'une forme d'inégalité sociale à l'école.

Effet de cadrage/amorçage/ancrage

C'est le biais qui nous amène à être influencé par la façon dont un problème est présenté, par exemple dire que 9 personnes sur 10 sont satisfaites plutôt que 90 %. Le biais d'ancrage crée le risque d'en rester à la première impression. Parce que notre cerveau s'est fixé une valeur à partir de premières informations spécifiques - mais parcellaires -, et qu'il n'en dévie plus, il est « ancré » sur un chiffre, ou à d'autres moments, sur un fait probant, un événement, un coup de coeur (ou l'inverse). Le biais de cadrage souligne l'influence importante que peut avoir la formulation d'une question ou d'un problème sur la réponse qui y est apportée. Il montre à quel point l'être humain est influençable et offre un moyen de le mesurer. Dans un formulaire Internet qui demande une adresse e-mail, il est parfois demandé de cocher une case qui peut être « Oui, j'accepte de recevoir des e-mails promotionnels » ou « Non, je ne souhaite pas recevoir des e-mails promotionnels ». La proportion de clients qui auront accepté les e-mails promotionnels sera plus importante dans la seconde éventualité car il est plus difficile de dire non que de s'engager en disant oui. La diversification des façons de présenter l'information, par exemple de manière équilibrée quant aux risques et aux opportunités, aux aspects positifs ou négatifs, aux avantages et aux inconvénients, est un moyen efficace d'éviter les biais de cadrage de l'information.

Stéréotypes

Les stéréotypes sont un autre type de biais cognitif. On présente un exercice de géométrie à des filles et des garçons. Quand on présente l'exercice comme « géométrie », les garçons réussissent mieux. Quand on le présente comme « dessin », les filles réussissent mieux. D'où l'importance de déconstruire ces stéréotypes et de les retravailler.

La résistance cognitive

Face aux biais cognitifs, que faire ? D'abord en prendre conscience. Puis s'aider des grandes découvertes neuro-cognitives. A l'aide de l'apport conjugué de la psychologie et de l'imagerie cérébrale, Olivier Houdé, directeur du Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant du CNRS, a isolé une fonction essentielle du cerveau : la résistance cognitive. C'est la capacité de notre cerveau à inhiber les automatismes de pensée qui nous empêchent de réfléchir. Pour bien comprendre le mécanisme de contrôle cognitif à l'oeuvre dans notre cerveau, il faut savoir que celui-ci fonctionne selon trois systèmes qui cohabitent et prennent le relais les uns des autres selon la situation et le problème à résoudre. Le premier, rapide, impulsif, analogique, automatique et intuitif, est le système heuristique. Afin de l'illustrer, Olivier Houdé donne un exemple : si on dit que a) les éléphants sont des mangeurs de foin et que b) les mangeurs de foin ne sont pas lourds, cela signifie-t-il que c) les éléphants sont lourds ? Non, car aucune déduction logique, faite à partir de cet énoncé, ne permet de répondre positivement à la question. C'est pourtant la conclusion trop rapide et erronée à laquelle arrivent généralement les enfants d'âge primaire confrontés à ce type de problème et qui se fient au système heuristique. Le second système, lent, logique et réfléchi, habitué à réaliser des tâches complexes, est le système algorithmique qui, lui, conduit toujours à la bonne solution. Le troisième, le système d'inhibition, a un rôle d'arbitre entre les deux premiers. C'est lui qui assure l'inhibition des automatismes de pensée quand l'application de la logique (donc du système algorithmique) est nécessaire. Face à chaque

problème auquel est confronté le cerveau, deux stratégies de résolution s'opposent : heuristiques rapides et automatiques contre algorithmes logiques, lents et réfléchis. Le système d'inhibition interrompt le système heuristique pour activer celui des algorithmes. Le système d'inhibition alerte le sujet sur le risque d'erreur et la nature du piège à éviter : «Attention, ne réponds pas trop vite car...tu risques de te tromper...». Apprendre à résister aux conflits intracérébraux participe à l'acquisition de nos connaissances et au développement de nos capacités de raisonnement. C'est en quelque sorte une règle de fonctionnement du cerveau, indissociable des apprentissages cognitifs. Notre cerveau doit sans cesse apprendre à résister à une multitude d'erreurs perceptives, motrices et cognitives. Chacun doit apprendre à maîtriser le mécanisme d'inhibition pour lutter contre les automatismes et développer la logique. Résister c'est aller dans les profondeurs de la tâche, et non pas vers le superficiel. Résister c'est aller au-delà de la perception immédiate des choses. Les activités mentales doivent être portées au-delà des évidences immédiates (perception, schémas préconstruits, croyances aveugles, idéologies, ...).

Emotion

Dans son livre intitulé « L'erreur de Descartes : la raison des émotions », Antonio Damasio traite du rôle de l'émotion et du sentiment dans la prise de décision. La capacité d'exprimer et de ressentir des émotions est indispensable à la mise en œuvre des comportements rationnels. Quand elle intervient, l'émotion elle a pour rôle de nous indiquer la bonne direction, de nous placer au bon endroit dans l'espace où se joue la prise de décision, en un endroit où nous pouvons mettre en œuvre correctement les principes de la logique. A. Damasio apporte une vision originale sur la manière dont les émotions se manifestent dans les inter-relations étroites qu'entretiennent le corps et le cerveau dans la perception des objets. Il démontre comment les émotions permettent de nous adapter à l'environnement et pourquoi « pour le bon et le moins bon » elles font partie de la raison (contrairement à ce qu'indique une certaine culture classique cartésienne, d'où le titre évocateur du livre). Les émotions guident le comportement et la prise de décision, et posent que cette rationalité requiert un apport émotionnel. « L'erreur » de René Descartes était la séparation dualiste de l'esprit et du corps, la rationalité et l'émotion.

Empathie

« L'empathie est au cœur de nos relations avec les autres. C'est une capacité innée qui permet de détecter et de répondre aux signaux émotionnels d'autrui, capacité nécessaire pour survivre, se reproduire et avoir du bien-être » (Jean Decety). Pour Catherine Gueguen, toute expérience émotionnelle transforme le cerveau en profondeur ; bienveillance et empathie font mûrir le cerveau ; une relation empathique, aimante, soutenante est la condition fondamentale pour permettre au cerveau d'évoluer de façon optimale. Le cortex préfrontal est le siège de la curiosité, la nuance, la réflexion, la relativisation, l'opinion personnelle, toutes choses qui m'amènent à demander « que puis-je penser d'autre, si je me mettais à la place de l'autre ? ».

Doute

L'éloge du doute est lui aussi important : « Le doute est le sel de l'esprit ; sans la pointe du doute, toutes les connaissances sont bientôt pourries » (Alain). Et : « Ceux qui prétendent détenir la vérité sont ceux qui ont abandonné la poursuite du chemin vers elle » (Jacquart).

Dogme versus hypothèse

Hervé Serieyx fait bien ressortir les caractéristiques du dogme (prétend posséder une vérité universelle, clôt le débat, se pose comme définitif) à l'opposé de celles de l'hypothèse (scientifique, ouvre le débat, transitoire, carburant de la raison).

Statut de l'erreur

L'erreur doit être considérée comme une étape de l'apprentissage, nécessaire et source d'enseignements pour tous. L'apprentissage n'est pas un processus linéaire. Il passe par essais, tâtonnements, erreurs, échecs... Il y a donc pour les élèves un droit à l'erreur qui doit être reconnu et pris en compte. Le travail sur l'erreur permet d'instaurer un climat de confiance dans lequel l'erreur n'est plus stigmatisée mais devient un matériau collectif pour la construction du savoir. Pour l'élève, le retour réflexif sur l'erreur est une voie propice pour accéder à une meilleure compréhension de la notion étudiée. Par ce travail, il découvre aussi son propre fonctionnement intellectuel et gagne en autonomie. Pour l'enseignant, l'exploitation de l'erreur est un instrument de régulation pédagogique. Elle permet de découvrir les démarches d'apprentissage des élèves, d'identifier leurs besoins, de différencier les approches pédagogiques, de les évaluer avec pertinence.

X. CONCOURS

● Concours des Droits de l'Enfant

La MLF a mis en place le « Concours des Droits de l'Enfant » afin de célébrer la signature de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989 et qui énonce les droits fondamentaux inhérents à la dignité humaine qui sont ceux de tous les enfants du monde. L'objectif du concours est de familiariser les enfants avec la Convention internationale des droits de l'enfant et de leur faire comprendre l'importance du respect mutuel et la nécessité d'accepter les différences. L'opération « Concours des droits de l'enfant » a débuté en 2007, à l'initiative et en collaboration avec Claire Brisset, administratrice de la MLF, présidente du jury de ce concours. Ce concours, qui est un élément fondamental et original de l'identité de la MLF, se déroule sur une année scolaire, s'adresse à tous les établissements du réseau MLF et aux établissements des académies partenaires, est ouvert au primaire (Cycle III), au collège, au lycée, et met en compétition des projets pédagogiques de classe, de niveau, de cycle ou d'établissement. Chaque année, un des droits fondamentaux de la Convention des droits de l'enfant est mis à l'honneur. Cette année, le droit choisi par les membres du jury est le droit d'être soigné, article 24 de la convention internationale des droits de l'enfant. Au total, ils étaient 24 établissements, issus de 12 pays, à envoyer leurs réalisations. Le premier Prix est allé au projet présenté par des élèves de CM2 et 6^e du Lycée Français Molière de Madrid. Le 3^e prix est allé aux élèves des classes de CM1 de Madame Mireille Adeb et de CM2 de Mme Fabienne Glotin du Lycée International Jean-Mermoz d'Abidjan.

● Concours de Nouvelles 2018

Chaque année, la Mission Laïque Française organise un concours de nouvelles à destination de l'ensemble des établissements de son réseau dans le monde. Il a pour vocation de mobiliser autour d'un projet pédagogique d'écriture les élèves répartis en trois catégories : 6^e-5^e ; 4^e-3^e ; 2^{nde}-Terminale. Cette année, les élèves de cycle 4 (5^e-4^e-3^e) devaient travailler à partir d'une citation d'Edmond Rostand : « En croyant à des fleurs, souvent on les fait naître ». Ici encore, le Lycée Jean Mermoz d'Abidjan a été à l'honneur, puisque la deuxième place dans la catégorie 5^e-4^e-3^e est revenue à deux élèves de ce lycée (Sissoko Nour et Savannah Doumbia) pour leur nouvelle intitulée « Quand l'aube se lève ». Le 1^{er} prix a été remporté par Samira Holzausen et Rim Younous, élèves de 4^e au Lycée Jean Charcot d'El Jadida (Maroc), pour leur nouvelle « Profession de foi ».

XI. WEB RADIO

Durant le congrès MLF 2018 de Deauville, un stand de la Web Radio a été animé par plusieurs élèves venant de différents établissements MLF dans le monde. La MLF encourage la présence d'un média scolaire dans les établissements de son réseau. Dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, le Ministère de l'Éducation Nationale en a fait une priorité, demandant que soit créé au sein de chaque collège et lycée, un média (journal, radio, plateforme collaborative) afin de renforcer la construction d'une citoyenneté éclairée. La Web Radio, ce sont les élèves qui se comportent déjà comme des citoyens responsables, parlant et faisant parler au micro sur soi, son environnement, ...



Lycée Français d'Alexandrie (Egypte)



Lycée Français de Palma de Majorque (Espagne)



Lycée Français Blaise Pascal de Lumumbashi (Congo)



Lycée Franco-Ethiopien d'Addis Abeba



Lycée Français d'Agadir (Maroc)



Lycée Français International de Djeddah (Arabie Saoudite)



Lycée International de Los Angeles (USA)



Toronto French School (Canada)



Centre des Congrès de Deauville



Hôtel Normandy, Deauville



Entrée du Congrès MLF



Plénière



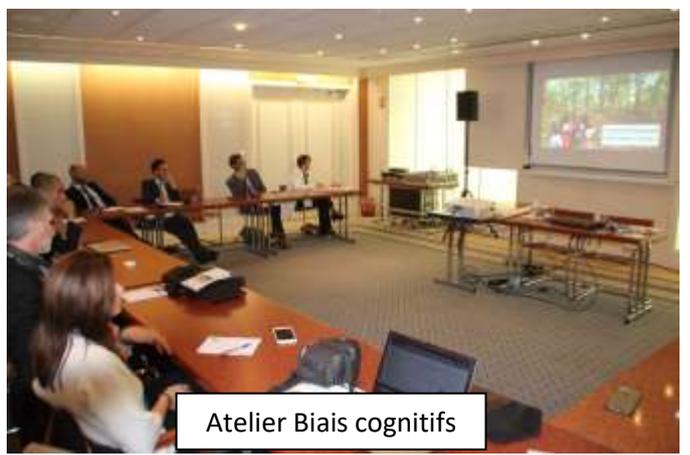
Forum



Web Radio



Atelier Climat scolaire



Atelier Biais cognitifs



Concours Droits de l'Enfant



Concours Nouvelles



Verrière du Palais des Congrès



Repas au Palais des Congrès



Départ pour Caen



Mémorial de Caen



Réception à l'Hôtel de Région



Abbaye Des Dames, Caen